

APPENDICE I

Divers sens du terme « mort », d'après saint Augustin,
*De Civitate Dei, livre XIII **

IX. Or ce temps où les âmes séparées du corps sont dans la paix ou dans les souffrances est-il après la mort ? est-il la mort même ? S'il est après la mort, ce n'est plus la mort, déjà passée, c'est la vie ultérieure, la vie inhérente à l'âme, qui est bonne ou mauvaise. Car la mort n'était un mal qu'au moment où elle était, c'est-à-dire au moment des souffrances qui l'annoncent, dans cette crise douloureuse, mal supérieur dont les bons usent bien. Mais, accomplie, la mort peut-elle être bonne ou mauvaise, puisqu'elle n'est plus ? Et, si l'on y réfléchit sérieusement, on voit que les angoisses dernières, dans les mourants, ne sont pas la mort même. Car, tant qu'ils ont le sentiment, ils vivent, et s'ils vivent encore, il faut reconnaître qu'ils sont aux portes plutôt que dans le sein de la mort ; car c'est sa venue qui enlève au corps ce sentiment que les approches de la mort changent

IX. Sed id tempus, quo animae a corpore separatae aut in bonis sunt, aut in malis utrum post mortem potius, an in morte dicendum est ? Si enim post mortem est, jam non ipsa mors, quae transacta atque praeterita est, sed post eam vita praesens animae, bona seu mala est. Mors autem tunc eis mala erat, quando erat, hoc est, quando eam patiebantur, cum morerentur ; quoniam gravis et molestus eis inerat sensus ; quo malo bene utuntur boni. Peracta autem mors quoniam modo vel bona, vel mala est, quae jam non est ? Porro, si adhuc diligentius attendamus, nec illa mors esse apparebit, cuius gravem ac molestum in morientibus diximus sensum. Quamdiu enim sentiunt, adhuc utique vivunt ; et si adhuc vivunt, ante mortem quam in morte potius esse dicendi sunt :

* Trad. L. MOREAU, dans les « Classiques Garnier », Paris, s.d.

en angoisses. Comment donc appeler mourants ceux que la mort ne possède pas encore, ceux qui se débattent dans les suprêmes convulsions de l'agonie ? Et cependant c'est avec raison qu'on les dit mourants, car, la mort étant venue, ce n'est plus mourants, mais morts qu'on les appelle. *Nul n'est donc mourant, s'il n'est vivant* ; car en cette extrémité même où sont réduits ceux que nous disons rendre l'âme, celui que son âme n'a pas encore quitté vit encore. Il est donc *tout à la fois mourant et vivant*, c'est-à-dire qu'il approche de la mort et s'éloigne de la vie ; il est encore dans la vie parce que l'âme est présente au corps, et il n'est pas encore dans la mort, parce que l'âme ne s'est pas retirée du corps. Et, après ce départ, s'il n'est pas même alors dans la mort, si la mort est derrière lui, quand dirait-on qu'il est dans la mort ? car nul ne sera mourant, si nul ne peut être à la fois mourant et vivant. Tant que l'âme est au corps, peut-on nier la vie ? Ou s'il faut appeler mourant celui qui déjà sent en son corps l'action de la mort, et si nul ne peut être à la fois vivant ou mourant, quand donc est-on vivant ? — Je l'ignore.

X. En effet, du moment où l'on a commencé d'être en ce corps qui doit mourir, rien ne se passe en nous qui ne conspire la venue de

quia illa cum venerit, aufert omnem corporis sensum, qui ea propinquante molestus est. Ac per hoc, quomodo morientes dicamus eos qui nondum mortui sunt, sed imminente morte jam extrema et mortifera afflictione jactantur, explicare difficile est : etiamsi recte isti appellantur morientes ; quia cum mors quae jam impendet, advenerit, non morientes ; sed mortui nuncupantur. Nullus est ergo moriens, nisi vivens ; quoniam cum in tanta est extremitate vitae, in quanta sunt quos agere animam dicimus, profecto qui nondum anima caruit, adhuc vivit. Idem ipse igitur simul et moriens est et vivens : sed morti accedens, vita decedens : adhuc tamen in vita, quia inest anima corpori ; nondum autem in morte, quia nondum abscessit a corpore. Sed si cum abscesserit, nec tunc in morte, sed post mortem potius erit ; quando sit in morte quis dixerit ? Nam, neque ullus moriens erit, si moriens et vivens simul esse nullus potest : quamdiu quippe anima in corpore est, non possumus negare viventem. Aut si moriens potius dicendus est, in cuius jam corpore agitur ut moriatur, nec simul quisquam potest esse vivens et moriens, quando sit vivens nescio.

X. Ex quo enim quisque in isto corpore morituro esse coeperit, nunquam in eo non agitur ut mors veniat. Hoc enim agit ejus mutabilitas toto tempore vitae hujus

la mort. Car, pendant la durée de cette vie, s'il faut toutefois l'appeler vie, l'instabilité de notre être ne fait que s'approcher de la mort. Personne qui, après l'année, n'en soit plus proche qu'avant l'année, demain qu'aujourd'hui, aujourd'hui qu'hier, l'instant qui va suivre que l'instant présent, et l'instant présent que celui qui précède. Car tout le temps que l'on vit est retranché de celui qu'on doit vivre, et de jour en jour ce qui reste diminue, en sorte que le temps de cette vie n'est à la rigueur qu'une course vers la mort, course qui ne se laisse ni interrompre ni ralentir ; tous sont emportés d'une égale vitesse, et l'intensité de l'impulsion ne diffère point. Celui dont la vie est plus courte n'a pas de jours plus rapides que celui dont la vie est plus longue. Mais l'égale soustraction des moments égaux, dérobés à l'un et à l'autre, montre que le terme était plus rapproché de l'un, plus distant de l'autre, puisque tous deux couraient d'une égale célérité. Autre chose est de faire plus de chemin, autre chose de marcher plus lentement. Ainsi, quand, avant d'atteindre la mort, on parcourt de plus longs espaces de temps, on ne va pas plus lentement, mais on fait plus de chemin. Si donc chacun de nous commence de mourir, ou d'être dans la mort, du moment où commence en lui l'action de la mort même, c'est-à-dire la soustraction continue de la vie ; comme la fin de cette soustraction est la fin de la mort, l'homme alors étant au-delà de la mort, et non dans la mort, il suit que, du

(si tamen vita discenda est), ut veniatur in mortem. Nemo quippe est qui non ei post annum sit, quam ante annum fuit, et cras quam hodie, et hodie quam heri, et paulo post quam nunc, et nunc quam paulo ante propinquior. Quoniam quidquid temporis vivitur, de spatio vivendi demitur ; et quotidie fit minus minusque quod restat : ut omnino nihil sit aliud tempus vitae hujus, quam cursus ad mortem, in quo nemo vel paululum stare, vel aliquanto tardius ire permittitur : sed omnes urgentur pari motu, nec diverso impelluntur accessu. Neque enim cui vita brevior fuit, celerius diem duxit, quam ille cui longior : sed cum aequaliter et aequalia momenta raperentur ambobus, alter habuit proprius, alter remotius quo non impari velocitate ambo currebant. Aliud est autem amplius viae peregrisse, aliud tardius ambulasse. Qui ergo usque ad mortem productiora spatia temporis agit, non lentius pergit, sed plus itineris conficit. Porro si ex illo quisque incipit mori, hoc est esse in morte, ex quo in illo agi coepit ipsa mors, id est vitae detractio ;

moment où l'on commence d'être dans le corps, on est dans la mort. Car où tend chaque jour, chaque heure, chaque instant, si ce n'est à consommer l'action de la mort, en sorte que le temps soit « après la mort », qui, pendant la diminution successive de la vie, était dans la mort ? Donc, à dater du moment où il est dans ce corps plutôt mourant que vivant, l'homme n'est jamais dans la vie, s'il est vrai qu'il ne puisse être à la fois dans la vie et dans la mort ? Et pourtant n'est-il pas vrai qu'il est à la fois et dans la vie et dans la mort ; dans la vie, jusqu'à ce qu'elle disparaisse ; dans la mort, car il meurt sans cesse tant que sa vie diminue. En effet, s'il n'est pas dans la vie, qu'est-ce donc que ce retranchement qu'il subit jusqu'à ce que la vie s'évanouisse ? S'il n'est pas dans la mort, qu'est-ce donc que cette soustraction même de la vie ? Quand la vie est toute retranchée du corps, n'est-ce pas alors qu'il est exact de dire : « après la mort ». N'était-ce pas la mort, tant qu'il y avait à retrancher de la vie ? car, la vie étant toute retranchée, si l'homme n'est plus « dans la mort », mais « après la mort », quand sera-t-il dans la mort, si ce n'est tant que le retranchement s'opère ?

XI. S'il est absurde de prétendre qu'avant d'arriver à la mort un homme soit déjà dans la mort (car de quelle mort approche-t-il

quia, cum detrahendo finita fuerit, post mortem jam erit, non in morte : profecto ex quo esse incipit in hoc corpore, in morte est. Quid enim aliud diebus, horis, momentisque singulis agitur, donec ea consumpta mors quae agebatur, impleatur ; et incipiat jam tempus esse post mortem, quod cum vita detraheretur, erat in morte ? Nunquam igitur in vita homo est, ex quo est in corpore isto moriente potius quam vivente, si et in vita et in morte simul non potest esse. An potius et in vita et in morte simul est : in vita scilicet in qua vivit, donec tota detrahatur ; in morte autem, qua jam moritur, cum vita detrahitur ? Si enim non est in vita, quid est quod detrahitur, donec ejus fiat perfecta consumptio ? Si autem non est in morte, quid est vitae ipsa detractio ? Non enim frustra, cum vita fuerit corpori tota detracta, post mortem jam dicitur, nisi quia mors erat, cum detraheretur. Nam si ea detracta non est homo in morte, sed post mortem ; quando, nisi cum detrahitur, erit in morte ?

XI. Si autem absurdum est ut hominem, antequam ad mortem perveniat, jam esse dicamus in morte (cui enim propinquat peragendo vitae suaee tempora, si jam in illa est ?) ;

enachevant le cours de sa vie, s'il est déjà dans la mort ?), comme surtout il serait fort étrange de dire qu'il est tout à la fois vivant et mourant, quand il ne saurait tout à la fois veiller et dormir ; je demande quand il sera mourant ? Car, avant que la mort vienne, il n'est pas vivant, mais mourant ; et, quand elle sera venue, il ne sera pas mourant, mais mort. Deux termes bien distincts, l'un avant la mort, l'autre après la mort. Quand donc sera-t-il dans la mort (car c'est alors qu'il est mourant) ; mais dans une situation telle qu'à ces trois temps : avant la mort, dans la mort, après la mort, correspondent ces trois états : vivant, mourant et mort ? Quand, dis-je, un homme est-il mourant ou dans la mort, non pas vivant, c'est-à-dire « avant la mort » ; non pas mort, c'est-à-dire « après la mort », mais mourant ou dans la mort ? Il est fort difficile de le déterminer. Car, tant que l'âme est au corps, surtout s'il conserve le sentiment, l'homme vit, qui est âme et corps ; et par conséquent il faut dire qu'il est « avant la mort », et non « dans la mort » ; mais quand l'âme en se retirant aura enlevé au corps tout sentiment, désormais l'homme est « après la mort », il est mort. C'est donc entre ces deux moments qu'il passe ; car, s'il vit encore, il est « avant la mort » ; s'il a cessé de vivre, il est « après la mort ».

maxime quia nimis est insolens, ut simul et vivens esse dicatur et moriens, cum vigilans et dormiens simul esse non possit : querendum est quando erit moriens. Etenim antequam mors veniat, non est moriens, sed vivens : cum vero mors venerit, mortuus erit, non moriens. Illud ergo est adhuc ante mortem, hoc jam post mortem. Quando ergo in morte ? (tunc enim est moriens) : ut quemadmodum tria sunt cum dicimus : Ante mortem, in morte, post mortem ; ita tria singulis singula. Vivens, moriens, mortuusque reddantur. Quando itaque sit moriens, id est in morte, ubi neque sit vivens, quod est ante mortem, neque mortuus, quod est post mortem, sed moriens, id est in morte, difficillime definitur. Quamdiu quippe est anima in corpore, maxime si etiam sensus adsit, procul dubio vivit homo, qui constat ex anima et corpore ; ac per hoc adhuc ante mortem, non in morte esse dicendus est : cum vero anima abscesserit, omnemque abstulerit corporis sensum, jam post mortem mortuusque perhibetur. Perit igitur inter utrumque, quo moriens, vel in morte sit : quoniam si adhuc vivit, ante mortem est ; si vivere destitut, jam post mortem est. Numquam ergo moriens, id est in morte esse comprehenditur.

Il est donc impossible de le saisir mourant ou dans la mort. C'est ainsi que, dans le cours des temps, on cherche le présent et on ne le trouve pas ; car le passage du futur au passé est sans espace. Cette raison ne pourrait-elle pas aussi établir la présomption qu'il n'y a point de mort du corps ? S'il en est une, quand donc est-elle, puisqu'elle n'est en personne et que personne n'est en elle ? Vit-on ? elle n'est pas encore ; car on est avant la mort, on n'est pas dans la mort. A-t-on cessé de vivre ? elle n'est plus ; on est après la mort, on n'est pas dans la mort. Et pourtant, si, avant ou après, la mort n'est point, que veut dire : avant la mort, ou après la mort ? Paroles vides, si la mort n'est point. Ah ! que n'avons-nous assez bien vécu dans le Paradis pour que la mort, en effet, ne fût pas ! Et, non seulement elle existe aujourd'hui, mais elle est si pénible que les termes manquent pour l'expliquer, comme les moyens pour la fuir.

Conformons-nous donc à l'usage, nous le devons ; disons : « Avant la mort » ; avant que la mort arrive, comme l'Écriture a dit : « Avant sa mort, ne louez aucun homme. » Quand la mort est venue, disons : Après la mort de tel ou tel, tel ou tel fait s'est passé. Disons encore, autant qu'il est possible, du temps présent : En mourant, cet homme a fait son testament ; en mourant, il a fait

Ita etiam in transcurso temporum quaeritur praesens, nec invenitur : quia sine ullo spatio est, per quod transitur ex futuro in praeteritum. Nonne ergo videndum est, ne ista ratione mors corporis nulla esse dicatur? Si enim est, quando est quae in nullo, et in qua ullus esse non potest? quandoquidem si vivitur, adhuc non est; quia hoc ante mortem, non in morte: si autem vivere jam cessatum est, jam non est; quia et hoc post mortem est, non in morte. Sed rursus si nulla mors est ante vel post, quid est quod dicitur ante mortem, sive post mortem? nam et hoc inaniter dicitur, si mors nulla est. Atque utinam in paradyso bene vivendo egissemus, ut revera nulla esset mors. Nunc autem non solum est, verum etiam tam molesta est, ut nec ulla explicari locutione possit, nec ulla ratione vitari.

*Loquamus ergo secundum consuetudinem; non enim aliter debemus: et dicamus: Ante mortem, prius quam mors accidat; sicut scriptum est: *Ante mortem ne laudes hominem quemquam* (*Eccli.*, xi, 30). Dicamus etiam cum acciderit: Post mortem illius vel illius factum est illud vel illud. Dicamus et de praesenti tempore ut possimus, velut cum ita loquimur: Moriens ille testatus est, et illis atque illis illud atque illud moriens*

tel ou tel legs à tel ou tel ; quoiqu'il n'ait pu disposer ainsi, s'il n'était vivant, « avant la mort », et non « dans la mort ». Parlons encore le langage de l'Écriture, qui dit sans hésiter que les morts sont « dans la mort » et non « après la mort ». N'y lisons-nous pas : « Il n'est personne dans la mort qui se souvienne de vous ? » Car, jusqu'à ce qu'ils revivent, il est fort exact de dire qu'ils sont dans la mort, comme on est dans le sommeil, jusqu'à l'instant du réveil. Et toutefois nous appelons dormant l'homme qui se repose dans le sommeil, sans pouvoir appeler mourant l'homme plongé dans la mort. Car on ne meurt plus de la mort du corps quand on est séparé de son corps. Et c'est précisément ici que j'ai trouvé toute l'insuffisance du langage pour expliquer comment le mourant même est dit vivre ; et l'homme mort, l'homme « après la mort » être encore dans la mort. Et comment peut-il être « après la mort », s'il est encore « dans la mort », quand surtout nous ne pouvons pas l'appeler mourant, dans le sens où nous appelons dormant, celui qui est dans le sommeil, languissant, celui qui est dans la langueur ; dolent, celui qui est dans la douleur ; vivant, celui qui est dans la vie ? Est-ce donc avant qu'ils ressuscitent que les morts sont dits être dans la mort, sans toutefois pouvoir être appelés mourants ? Serait-il donc invraisemblable et absurde d'attribuer, non pas à la logique humaine, mais à une intention divine, l'impossibilité grammaticale de décliner

*dereliquit: quamvis hoc nisi vivens omnino facere non posset, et potius hoc ante mortem fecerit, non in morte. Loquamus etiam sicut loquitur Scriptura divina, quae mortuos quoque non post mortem, sed in morte esse non dubitat dicere. Hinc enim est illud: *Quoniam non est in morte, qui memor sit tui* (*Ps.*, vi, 6). Donec enim reviviscant, recte dicuntur esse in morte; sicut in somno esse quisque, donec evigilet, dicitur: quamvis in somno positos dicamus dormientes, nec tamen eo modo possumus dicere eos qui jam sunt mortui, morientes. Non enim adhuc moriuntur qui, quantum attinet ad corporis mortem, de qua nunc disserimus, jam sunt a corporibus separati. Sed hoc est quod dixi explicari aliqua locutione non posse, quoniam modo vel morientes dicuntur vivere, vel jam mortui etiam post mortem adhuc esse dicantur in morte. Quomodo enim post mortem si adhuc in morte? Praesertim cum eos nec morientes dicamus, sicuti eos qui in somno sunt dicimus dormientes; et qui in languore languentes; et qui in dolore, utique dolentes; et qui in vita, viventes: at vero mortui priusquam resurgent, esse dicuntur in morte,*

régulièrement en latin les modes de ce verbe : *moritur, oritur* forme naturellement *ortus est*, expression du temps passé ; et ainsi des autres verbes qui expriment les vicissitudes du passé. Si nous les demandons à *moritur*, il répond : *mortuus est*, en doublant la lettre *u*. Car on dit *mortuus*, comme on dit *fatuus, arduus, conspicuus*, qui n'ont aucun rapport au passé, et, en tant que noms, se déclinent en dehors du temps. Mais ici, comme pour décliner l'indéclinable, on transforme le nom en participe passé. Il est donc fort rationnel que le verbe lui-même, comme l'action qu'il exprime, demeure indéclinable. Aidés toutefois de la grâce de notre Rédempteur, nous pouvons du moins décliner la seconde mort. Elle, en effet, est beaucoup plus terrible ; et, de tous les maux, le pire, cette mort qui ne procède plus de la séparation de l'âme et du corps, mais de l'éternel embrasement de l'un et de l'autre dans les souffrances éternelles. C'est alors que les hommes ne seront plus « avant la mort » et « après la mort », mais toujours « dans la mort », c'est-à-dire jamais vivants, jamais morts, mais mourants sans fin. Ce sera, en effet, le suprême malheur pour l'homme dans la mort que la mort même ne meure plus !

nec tamen possunt appellari morientes. Unde non importune, neque incongrue arbitror accidisse, etsi non humana industria, judicio fortasse divino, ut hoc verbum quod est, moritur, in latina lingua nec grammatici declinare potuerint, ea regula qua cetera talia declinantur. Namque ab eo quod est oritur, fit verbum praeteriti temporis, ortus est : et si qua similia sunt, per temporis praeteriti participia declinantur. Ab eo vero quod est moritur, si quaeramus praeteriti temporis verbum, responderi assolet, mortuus est, ut littera geminata. Sic enim dicitur mortuus, quomodo fatuus, arduus, conspicuus, et si qua similia, quae non sunt praeteriti temporis, sed quoniam nomina sunt, sine tempore declinantur. Illud autem, quasi ut declinetur quod declinari nec potest, pro participio praeteriti temporis ponitur nomen. Convenienter itaque factum est, ut, quemadmodum id quod significat, non potest agendo, ita ipsum verbum declinari loquendo non possit. Agi tamen potest in adjutorio gratiae Redemptoris nostri, ut saltem secundam mortem declinare possimus. Illa enim est gravior, et omnium malorum pessima, quae non fit separatione animae et corporis, sed in aeternam poenam potius utriusque complexu. Ibi e contrario non erunt homines ante mortem atque post mortem, sed semper in morte : ac per hoc nunquam viventes, nunquam mortui, sed sine fine morientes. Nunquam enim erit homini pejus in morte, quam ubi erit mors ipsa sine morte.

APPENDICE II

« Nolite sanctum dare canibus » (MATTH., VII, 6)

Si potest intelligere, Deo gratias agat ;
si non potest, non immittat cornua ad
ventilandum, sed submittat caput ad
venerandum.

SAINT ANSELM¹

Il nous paraît opportun de rappeler l'enseignement des Pères et des Docteurs sur ce chapitre — encore que l'esprit novateur le qualifie d'obscurantisme. C'est depuis toujours que le fait de traiter certains sujets d'une manière qui n'est pas à la portée de tous crée un scandale et fait mine de hauteur insolente. Le droit de cité que s'arroge la critique du genre n'est pas nouveau non plus, comme on le voit par la préface qu'écrit Boëce à son traité *De la Trinité*. Saint Thomas, dans ses *Quaestiones in librum Boethii de Trinitate*, fait d'abord une paraphrase de cette préface ; dans la suite il consacre tout un article à la question de savoir si, « dans la science de la foi, les choses divines doivent être voilées sous l'obscurité des termes », comme Boëce le dit, et le faisait. Pour réussir cette tâche il suffit aujourd'hui d'employer le langage scolaistique. Lisons d'abord cette paraphrase du Docteur angélique :

L'auteur n'a pas, en effet, écrit ce livre pour en faire lecture à la multitude, ce qui se fait quelquefois dans l'intention de capter la faveur populaire, mais seulement pour le communiquer à un petit nombre, dont le sage auquel il s'adresse. Ce ne sont en effet ni vain désir de gloire ni acclamations populaires qui le poussent à écrire — ainsi certains poètes

1. *De Fide Trinitatis et de Incarnatione Verbi*, c.2, P.L., T.158, col.263.

qui déclament leurs vers avec emphase sur les théâtres, car ces acclamations sont souvent peu fondées. Il écarte par là un but peu convenable et y substitue une fin légitime, faisant ainsi comprendre la fin principale qui est intérieure, savoir la perception de la vérité divine, et expliquant la fin secondaire, savoir le jugement d'un sage, comme s'il disait, c'est surtout l'avantage intérieur qui me sert de mobile, et je ne demande d'autre avantage extérieur que celui qui convient à une si haute matière dont on ne doit accorder le jugement ni par lâcheté aux paresseux, ni par adresse aux envieux, mais seulement à la bienveillance du sage. Quelque part qu'il porte ses regards, il ne rencontre qu'une lâche indifférence ou une maligne envie qui s'efforcent de lui donner le tort, à tel point qu'il paraîtrait faire outrage aux choses divines s'il les étalait devant ces monstres d'hommes — *talibus monstris hominum*. On appelle monstres ces hommes qui dans un corps humain portent un cœur de bêtes, devenus par le péché semblables aux animaux dans leurs affections. *Non agnoscenda haec potius quam concilcanda*, parce qu'ils ne cherchent pas tant à connaître qu'à blâmer par envie tout ce qui se dit. C'est pourquoi il est écrit dans saint Matthieu : *Ne donnez pas les choses saintes aux chiens, ne jetez pas les perles au nez des porceaux de peur qu'ils ne les foulent aux pieds.*

Dans la seconde partie de sa préface il expose sa manière d'agir. Il allège d'abord la difficulté de l'ouvrage, secondelement son imperfection. Il fait connaître une triple difficulté qu'il introduit spontanément dans ce travail ; la première vient de la concision du style, ce qui lui fait dire, c'est pourquoi j'ai resserré mon style suivant ce mot d'Horace : *En cherchant à être court, je deviens obscur.* La seconde difficulté vient de la subtilité des preuves dont il se sert, en raison de quoi il dit, *ex intimis disciplinis philosophiae sumpta*, lesquelles sont des disciplines abstraites des sens, dont il met en usage les principes et les conclusions, tant de la métaphysique que de la logique. La troisième difficulté vient de la nouveauté des termes, *velo significationibus novorum verborum*. Ces termes sont appelés nouveaux ou par rapport à la matière, parce que les autres auteurs qui ont traité cette question ne s'en sont pas servi, ou par rapport à ceux qui lisent l'ouvrage et qui ne sont pas habitués à ces termes. À ces trois difficultés il en ajoute une quatrième, dont j'ai dit un mot plus haut, la difficulté de la matière, de sorte qu'il ne veut s'entretenir de ce qui fait le sujet de ce livre qu'avec les sages qui pourront le comprendre, tel que l'auteur lui-même et celui à qui le livre est adressé. Pour les autres qui ne peuvent le comprendre, ils doivent être éloignés de cette lecture ; car on ne lit pas avec plaisir ce que l'on ne comprend pas. Et comme cette raison est liée avec ce qui précède, il dit d'abord *idcirco*, ce qui dénote la conclusion,

c'est clair. *Sane tantum a nobis*, il fait ici des excuses pour la défectuosité de l'ouvrage, parce qu'on ne doit pas exiger de lui dans cet ouvrage plus de certitude que ce qu'il est possible à la raison humaine d'atteindre dans la connaissance des arcanes de la déité, ce qu'il prouve par les autres arts dans lesquels on ne demande à l'artisan de faire que ce que la raison demande. Car en effet le médecin ne guérit pas toujours, mais il ne sera pas blâmable s'il n'omet rien de ce qu'il doit faire ; de même dans les autres arts. C'est pourquoi dans cet ouvrage dont la matière est difficile et surpassé la portée du sens de la nature humaine, on doit être d'autant plus indulgent pour l'auteur s'il n'établit pas la question dans une parfaite certitude.

Passons maintenant à la justification qu'en fait le Docteur angélique, à l'article 4 de la question 2 :

... Le langage de celui qui enseigne doit être réglé de manière à être utile sans nuire à celui qui écoute. Or il y a des choses qui ne peuvent nuire à personne, comme ce que tout le monde est tenu de savoir ; de telles choses ne doivent pas être cachées mais exposées à tout le monde de la manière la plus claire. Il y a d'autres choses au contraire qui deviendraient nuisibles si on les exposait trop clairement aux auditeurs, ce qui peut arriver de deux manières :

Premièrement en dévoilant les arcanes de la foi aux infidèles qui en ont horreur, car ils en feraient un objet de dérision ; c'est pour cela qu'il est dit dans saint Matthieu, VII, 6 : *Ne donnez pas aux chiens ce qui est saint, et ne jetez pas vos perles devant les porcs, de peur qu'ils ne les foulent aux pieds, et que, se retournant, ils ne vous déchirent.* Et Denys, dans sa *Hierarchie céleste*, dit ceci : « Écoutez les paroles saintes, vous sanctifiant par la doctrine divine, dérobant à l'impure multitude les choses saintes dans le secret de votre âme, et gardez-les avec soin. »

Secondement en proposant aux ignorants des choses subtiles qu'ils ne comprennent pas parfaitement et qui sont pour eux une cause d'erreur ; c'est pourquoi l'Apôtre dit dans l'*Épître I aux Corinthiens*, III, 1 : *Moi-même, mes frères, ce n'est pas comme à des hommes spirituels que j'ai pu vous parler, mais comme à des hommes charnels, comme à des petits enfants dans le Christ. Je vous ai donné du lait à boire, non de la nourriture solide, car vous n'en étiez pas capables et vous ne l'êtes pas même à présent, parce que vous êtes encore charnels*¹.

1. Cette parole de l'APÔTRE, comme le note SAINT AUGUSTIN dans son traité *De la Trinité* [L.I, ch.1], a été diversement appréciée : « Quand on dit cela à certaines gens,

C'est pourquoi saint Grégoire dit sur ce passage de l'*Exode* (xxi, 33) : *Si un homme ouvre une citerne, ou bien si un homme creuse une citerne et ne la couvre pas, et qu'il y tombe un bœuf ou un âne, le possesseur de la citerne indemnisa — celui qui dans l'enseignement sacré a pénétré les profondeurs de la doctrine doit en dérober par le silence les sens sublimes à ceux qui ne les comprennent pas, dans la crainte de tuer par un scandale intérieur un simple fidèle ou encore un infidèle qui eût pu devenir croyant.*¹ Il faut donc cacher ces choses à ceux à qui elles seraient nuisibles : mais on peut dans l'enseignement faire connaître en particulier aux sages ce que l'on cache en public.

C'est pourquoi saint Augustin dit dans le livre IV *De la doctrine chrétienne* : « Il y a, en effet, des questions qui ou ne sont pas comprises ou le sont à peine, si répétées que soient les efforts et si grand que soit le talent de parole de l'interprète. Aussi ne faut-il les traiter devant le peuple, ou que rarement dans les cas urgents ou même absolument pas. »

En écrivant il n'y a pas une pareille distinction à faire, encore qu'un livre puisse tomber en toutes sortes de mains. C'est pourquoi il faut dans ce cas envelopper la doctrine d'une certaine obscurité, afin que par ce moyen le sage qui comprend puisse en tirer profit, tandis que les simples, incapables de bien comprendre, n'y peuvent rien découvrir. En cela il n'y a d'inconvénient pour personne, parce que ceux qui comprennent profitent de leur lecture et ceux qui ne comprennent pas ne sont pas obligés de lire. Saint Augustin dit encore à ce sujet : « Il en va tout autrement

elles se fâchent et s'imaginent qu'on ne leur parle ainsi que par un sentiment de mépris. Aussi, la plupart du temps, aiment-elles mieux croire que ceux qui leur font entendre ces paroles parlent ainsi, parce qu'ils n'ont pas autre chose à leur dire, et ne s'imaginent pas que ce sont elles qui ne peuvent comprendre ce qu'on leur dit. Souvent même nous leur rapportons des raisons qui ne sont pas celles qu'elles nous demandent quand elles nous questionnent sur Dieu, parce qu'elles ne peuvent les goûter et que, peut-être, nous ne pouvons nous-même ni les saisir ni les leur présenter, mais qui montrent néanmoins combien elles sont inhabiles et inaptes à percevoir ce qu'elles demandent. Mais parce qu'elles n'entendent point ce qu'elles veulent ou se figurent soit que nous agissons de ruse avec elles, pour déguiser notre propre incapacité ou que nous sommes jaloux de leur capacité, il arrive qu'elles s'éloignent de nous l'âme pleine de trouble et d'indignation. » — Trad. de l'édition Vivès, T.27.

1. *Moralium liber XVII*, In cap.24 *Job*, c.26, *P.L.*, T.76, col.28. Au lieu de « *scandalum interius* », MIGNE porte « *scandalum mentis* ». — Voir aussi *Regulae pastoralis liber*, c.39 : *Quod infirmis mentibus omnino non debent alta praedicari*, *P.L.*, T.77, col.124.

pour les livres. Les écrivains qui ont assez de talent pour retenir l'attention du lecteur qui les comprend et pour ne pas se froisser de voir ceux qui ne les comprennent pas, refuser de les lire, ne doivent pas renoncer à cet apostolat par la plume, mais doivent même le compléter par des entretiens avec certaines personnes. Si difficiles à comprendre que soient les vérités dont nous avons déjà une connaissance certaine, nous ne devons épargner aucun effort, dans notre discussion, pour les faire comprendre aux autres. »¹

1. Et c'est ce que fit saint Augustin, lui-même, par son traité *De la Trinité*, où, au début du premier livre (ch.3), il prend la précaution d'avertir que « si le lecteur en me lisant, trouve que je ne m'exprime pas bien parce qu'il ne me comprend point, son blâme ne doit tomber que sur la manière dont je rends ma pensée, non point sur ma foi ; il est possible, en effet, qu'on eût pu être plus clair ; toutefois, personne ne s'est jamais exprimé de manière à être compris de tout le monde, dans tout ce qu'il dit. Ceux donc à qui telle ou telle chose que je dirai ne plaira point, devront examiner s'ils comprennent les autres auteurs versés dans les choses et les questions que je traite, et qu'ils ne comprennent point chez moi. S'il en est ainsi, ils devront laisser là mon livre ou même, si ça leur fait plaisir, le rejeter loin d'eux, pour consacrer de préférence leurs soins et leur temps aux écrivains qu'ils comprennent. Néanmoins ils ne doivent pas croire que j'aurais mieux fait de me taire, puisque je ne pouvais m'exprimer d'une manière aussi claire et aussi nette que les auteurs qu'ils comprennent, car tout ce qu'écrit un auteur ne tombe point dans les mains de tous les lecteurs, et il se peut que ceux qui comprennent nos écrits, n'eussent jamais eu sous la main les ouvrages qui sont plus clairs que les miens, tandis qu'ils ont du moins les miens. Il est donc utile qu'il se fasse sur le même sujet des livres par des auteurs de différents styles, non de foi, afin qu'il puisse arriver à la connaissance de plus de monde, à ceux-ci d'une manière, à ceux-là d'une autre. Quant à ceux qui se plaignent de ne rien comprendre à ces matières et qui n'ont jamais rien entendu aux ouvrages où elles sont traitées avec soin et avec talent, ils doivent faire intérieurement des vœux et des efforts pour en tirer quelque profit, au lieu de me chercher querelle et de me dire des injures pour me forcer au silence. Quant à ceux qui, en me lisant, pourront dire : Je le comprehends, mais ce n'est point exact, je les engage à vouloir bien soutenir leur sentiment et me réfuter s'ils le peuvent. S'ils s'en acquittent avec charité et vérité, et me le font savoir, dans le cas où je serais encore de ce monde, je recueillerai par là des fruits abondants de ce travail ; s'ils ne peuvent me rendre ce service, je veux et ne demande pas mieux qu'ils le rendent à ceux à qui ils pourront... Je sais bien qu'il se trouvera des lecteurs à l'esprit pesant qui, dans certains passages de mes écrits, me croiront un sentiment que je n'ai point, ou ne me croiront pas la pensée que j'ai en effet. Mais tout le monde sait qu'on ne doit point m'imposer leur erreur. Sans doute c'est en paraissant me suivre qu'ils se sont égarés dans les sentiers de l'erreur parce qu'ils n'ont pu me suivre quand je me frayais une route dans des endroits obscurs et d'épaisses broussailles. De même on ne saurait

À la première difficulté [*La doctrine des sages est facile* (*Prov.*, XIV, 6)]. Donc elle doit être proposée sans obscurité dans les termes], il faut répondre que l'autorité alléguée est ici hors de propos. En effet on n'entend pas dire que la doctrine des sages soit facile activement, c'est-à-dire facilement enseignée, mais bien qu'elle est facile passivement, c'est-à-dire reçue avec facilité, comme on le voit par la Glose.

À la seconde [*Ne cachez pas l'éclat de votre sagesse* (*Prov.*, XI, 26)]. Donc il ne faut pas voiler les paroles de la doctrine sacrée], il faut dire que ces passages s'entendent de celui qui cache ce qu'il faudrait faire connaître, c'est pourquoi il est dit dans l'*Ecclésiaste*, « ne craignez point de parler au temps du salut ». Mais on ne veut pas dire par là qu'il ne faut pas couvrir de l'obscurité du langage les choses secrètes.

À la troisième [*Ce que je vous dis dans les ténèbres, dites-le au grand jour* (*MATTH.*, X, 27)]. Donc, il faut plutôt illustrer que voiler les choses obscures de la foi], il faut répondre que la doctrine du Christ doit être enseignée publiquement et clairement de manière que chacun comprenne parfaitement et clairement ce qu'il doit savoir, mais non en divulguant ce qu'il n'est pas expédient de savoir.

À la quatrième [*Les docteurs de la foi sont redevables aux savants comme aux ignorants* (*Rom.*, I, 14)]. Donc ils doivent parler de manière à être compris des petits et des grands, c'est-à-dire sans termes obscurs], il faut dire que les docteurs de l'Écriture sainte ne sont pas redevables aux savants et aux ignorants de telle sorte qu'ils soient obligés d'exposer toutes les vérités aux uns comme aux autres, mais bien d'apprendre à chacun ce qu'il lui est expédition de savoir.

À la cinquième [*Je l'ai apprise sans déguisement, j'en fais part aux autres sans envie* (*Sag.*, VII, 13)]. Mais ceux qui la cachent n'en font point part.

attribuer avec raison, à la sainte autorité des divines Écritures la multitude d'erreurs si variées où sont tombés les hérétiques, bien qu'ils essaient tous d'appuyer leurs opinions aussi fausses que fallacieuses sur ces mêmes Écritures ? La loi du Christ, je veux dire la charité, m'engage et m'en fait même un devoir par le plus doux commandement ; s'il arrive à quelqu'un de penser que, dans mes livres, j'ai émis une erreur que je n'ai point émise en effet, erreur agréable aux uns et réprouvée des autres, d'aimer mieux être repris par ceux qui blâment l'erreur, qu'approuvé de ceux qui la goûtent. En effet, les premiers ont raison de blâmer, sinon moi qui n'ai point eu le sentiment qu'ils me prêtent, du moins l'erreur qu'ils m'imputent, les seconds au contraire ne louent avec raison ni moi à qui ils attribuent un sentiment que la vérité condamne, ni ce sentiment même que la vérité réprouve. » — Trad. déjà citée.

Donc ils semblent coupables d'envie], il faut répondre que ce n'est pas par jalouse que l'on cache les choses subtiles à la multitude, mais par une légitime discréption.

À la sixième [Saint Augustin sur *La doctrine chrétienne* dit : « Les interprètes (des auteurs sacrés) ne doivent pas s'exprimer, en se présentant comme chargés de les expliquer avec une autorité semblable à la leur. Ils doivent, au contraire, dans tous leurs discours, travailler d'abord et surtout à se faire comprendre, par une façon de parler aussi claire que possible. Par là, ou bien il n'y aura plus qu'un esprit très lent à ne pas comprendre, ou bien, si, dans les questions que nous voulons expliquer et élucider, nos paroles sont trop peu ou trop lentement comprises, ce sera la faute de leur difficulté et de leur subtilité, et non de notre façon de parler »], il faut dire que saint Augustin parle de ceux qui enseignent le peuple verbalement et non de ceux qui écrivent, comme la suite le fait voir¹.

1. In Boethium de Trinitate, q.2, a.4. Trad. de l'édition Vivès des *Opuscules*, Paris, 1858, T.7. Des passages de SAINT AUGUSTIN, nous citons la traduction de la Bibliothèque augustinienne, *Oeuvres*, Desclée, de Brouwer, T.11.

APPENDICE III

« N'est-il pas le fils de Joseph ? » (JEAN, VI, 42)

À mon père, artisan

... Cette grande et un peu mystérieuse figure de saint Joseph dont le nom seul fait sourire les gens supérieurs.

PAUL CLAUDEL

On a plus d'une fois tenté d'écartier une position que nous avions fait nôtre, en l'assimilant à des propos sur saint Joseph, jusqu'alors inconnus de nous, propos insoutenables, risibles même, par la manière dont on se permet de les présenter. N'ayant jamais parlé de saint Joseph, sauf une seule fois dans une note en bas de page¹, nous

1. *The Compassion of the Virgin-Mother and the Prophecy of Simeon*, Laval théologique et philosophique, 1950, Vol.VI, n.2, p.315, note 4 : « Let us note in passing that St. Joseph shares in this sorrow. [Pater tuus, et ego 'dolentes' quarebamus te (LUKE, II, 48)]. It is a point not to be overlooked, realizing as we do that the foster-father of Christ is the living and sensible image of God the Father on earth. There is no mission of the Father. God the Son, and God the Holy Ghost, were sent to us, but not the Father. Yet He was represented for us in the person of the foster-father of His Son. Few authors have stressed this point — M. OLIER, founder of the Saint Sulpice, being one exception. Yet it is no doubt the greatest attribute of St. Joseph. Truly wedded to Mary, fostering Christ through his labor, his cares, even in sorrow, Joseph is chosen to be the representative on earth of the Eternal Father of this Son. Now it is remarkable that it should be the mother, not the father, who tells Jesus that they have sought him sorrowing. The father says not a word. As was once pointed out to me, he remains discreetly in the background : an idea well grasped by the primitive painters, who allow us but a glimpse of him through a window in the shaded background of their pictures. The dignity of St. Joseph is plainly

voulons, pour ces critiques sans doute involontaires mais néanmoins réussies, faire amende honorable à ce saint caché qui, selon l'enseignement si profond de Monsieur Olier, « fut donné à la terre pour exprimer *sensiblement* les perfections adorables de Dieu le Père ». Et si cela continue, nous commettrons un livre sur le sujet — sur celui qui fut l'*« image universelle de Dieu le Père en terre »*¹, la figure du Souverain Principe Géniteur à qui, « ne procédant daucun autre, il ne convient donc nullement d'être envoyé »² ni par suite de se faire visible parmi nous en sa propre Personne.

Quand, après force distinctions, appuyé des Pères et Docteurs, on ose répéter que la paternité de saint Joseph, sans être génératrice, était cependant véritable, certain esprit, gêné peut-être en face de la sagesse d'un monde qui se nourrit de confusions, ne peut dissimuler son malaise. Que faire devant cette résistance qui table sur l'appui d'un jansénisme progressiste ? Surtout ne pas se taire, car c'est cela même qu'elle veut. Et d'autant moins qu'on peut tout dire sans innover. Aussi, dans cet appendice, voulons-nous mettre sous les yeux du lecteur quelques textes, qui nous paraissent fondamentaux, sur le caractère et la dignité de celui à qui « le Verbe de Dieu était humblement soumis, lui obéissant et lui rendant tous les devoirs que les enfants sont obligés de rendre à leurs parents »³. La contradiction nous aura été utile, car en traitant de la piété du Fils, on ne peut ignorer son père nourricier, encore qu'il convienne de le cacher en

stated in the Encyclical *Quanquam pluries* of LEO XIII : « Certe matris Dei tam in excelsa dignitas est, ut nihil fieri maius queat. Sed tamen quia intercessit Josepho cum Virgine beatissima maritale vinculum, ad illam praestantissimam dignitatem, qua naturis creatis omnibus longissime Deipara antecellit, non est dubium quin accesserit ipse, ut nemo magis. »

1. *Sentiments de Monsieur Olier sur la dévotion à saint Joseph*, Paris, De Soye et Bouchet, s.d., pp.1 et 3.

2. *Ia Pars*, q.43, a.4, c.

3. LÉON XIII, *Quanquam pluries*, *Actes de Léon XIII*, Maison de la Bonne Presse, Paris, s.d., T.2, pp.254-255.

appendice — imitant ainsi les peintres primitifs qui dans leurs scènes de Noël laissent à peine entrevoir ce vicaire par une petite fenêtre, relégué dans l'arrière-plan, « par proportion comme Dieu le Père, caché et invisible en sa personne, et incompréhensible dans son être et dans ses perfections »¹.

I. LA PATERNITÉ DE SAINT JOSEPH, D'APRÈS SAINT AUGUSTIN²

Te Sator rerum statuit pudicae
Virginis Sponsum, voluitque Verbi
Te Patrem dici, dedit et ministrum
Esse salutis.

Hymne *Ad Laudes*, 19 mars.

1. Pourquoi donner la généalogie du Christ par Joseph, et non par Marie ?

Je vous demande, frères très saints, un peu d'attention. L'Évangéliste, disent-ils, ne devait pas donner la généalogie du Christ par Joseph. Pourquoi ne pas la donner par Joseph ? Est-ce que Joseph n'était pas l'époux de Marie ? Non, répondent-ils. Qui ose donc nier cette vérité ? L'Écriture affirme sur l'autorité d'un ange qu'il était vraiment son époux : *Ne crains point de recevoir Marie ton épouse, car ce qui est né en elle est du Saint-Esprit* (MATTH., 1, 20). L'ange lui ordonne aussi de donner le nom à l'enfant, bien qu'il ne soit pas né de lui. « Elle enfantera un fils, lui dit-il, et tu lui donneras le nom de Jésus » (*Ibid.*, 21). L'Écriture s'applique à bien établir que cet enfant n'est point né de Joseph, et c'est pour cela que l'ange répond aux inquiétudes de Joseph sur la grossesse de son épouse : *Ce qui est né en elle est du Saint-Esprit*. Et cependant Joseph n'est point privé des droits de l'autorité paternelle, il reçoit l'ordre de donner le nom à l'enfant. Ajoutons que la Vierge Marie elle-même, parfaitement sûre que la conception du Christ était tout à fait étrangère à Joseph, ne laisse pas cependant de l'appeler son père.

Or, remarquez dans quelles circonstances. Lorsque Notre-Seigneur eut atteint l'âge de douze ans, comme homme, lui qui, comme Dieu, est

1. M. OLIER, *op. cit.*, p.2.

2. *Sermon LI*. Nous reproduisons la traduction des *Oeuvres complètes*, Paris, Vivès, T.16, 1871, cc.x-xx, pp.351ss.

avant tous les temps et en dehors de tous les temps, il se sépare de ses parents dans le temple et il discutait avec les docteurs qui étaient dans l'admiration de sa doctrine (LUC, II, 42). Marie et Joseph, à leur sortie de Jérusalem, le cherchèrent dans les gens de leur compagnie, c'est-à-dire parmi ceux qui faisaient route avec eux, et ne le trouvant point, ils revinrent pleins d'inquiétude à Jérusalem, et le trouvèrent dans le temple discutant avec les docteurs, quoiqu'il ne fût, comme je l'ai dit, âgé que de douze ans. Le Verbe de Dieu ne garde jamais le silence, mais il n'est pas toujours écouté. Ils le trouvèrent donc dans le temple, et sa mère lui dit : *Pourquoi avez-vous agi de la sorte avec nous ? Voici que nous vous cherchions, votre père et moi, fort affligés.* Et il leur dit : *Ne saviez-vous pas qu'il faut que je sois occupé de ce qui regarde mon père ?* (Ibid., 48, 49). Il leur fait cette réponse, parce qu'il était le Fils de Dieu dans le temple de Dieu, car ce temple n'était point le temple de Joseph, mais le temple de Dieu. Vous le voyez donc, m'objectera-t-on, il n'accorde pas qu'il soit le fils de Joseph. Écoutez avec un peu plus de patience, mes frères, car il nous reste très peu de temps pour terminer ce discours. À cette plainte de Marie : *Voici que nous vous cherchions, votre père et moi, fort affligés,* Jésus répond : *Ne saviez-vous pas qu'il faut que je sois occupé des affaires de mon Père ?* Il ne voulait point laisser croire qu'il était leur fils sans qu'il fût en même temps le Fils de Dieu. En effet, le Fils de Dieu est toujours le Fils de Dieu, et c'est lui-même qui avait créé ses parents. Mais il était fils de l'homme dans le temps, né d'une vierge sans le concours de l'homme, et il avait toutefois un père et une mère. Comment le prouvons-nous ? Vous avez entendu Marie lui dire : *Voici que nous vous cherchions, votre père et moi, fort affligés.*

Il nous faut d'abord, mes frères, surtout en vue de l'instruction des femmes, de nos sœurs, souligner la sainte modestie de la Vierge Marie. Elle avait enfanté Jésus-Christ, l'ange était venu la trouver et lui avait dit : *Voici que vous conceverez dans votre sein, et vous enfanterez un fils, et vous lui donnerez le nom de Jésus.* Il sera grand et sera appelé le *Fils du Très-Haut* (LUC, I, 31, 32). Elle avait donc mérité d'enfanter le Fils du Très-Haut, et elle était d'une humilité sans égale. Même en se nommant, elle ne prend point la première place sur son époux, elle ne dit point : *Moi et votre père, mais : votre père et moi.* Elle ne considère point la dignité de son sein maternel, mais l'ordre qui doit régner dans le mariage. D'ailleurs Jésus-Christ, si humble, aurait-il pu enseigner l'orgueil à sa Mère ? *Voici que votre père et moi nous vous cherchions fort attristés.* *Votre père et moi,* parce que l'homme est le chef de la femme (Éphés., V, 23).

2. *Il leur était soumis*

La réponse de Notre-Seigneur Jésus-Christ : *Il fallait que je sois occupé de ce qui regarde mon Père,* affirme, il est vrai, qu'il a Dieu pour père, mais ne nie pas que Joseph le soit aussi. Comment le prouver ? Par l'Écriture elle-même qui s'exprime ainsi : *Et il leur dit : Ne savez-vous pas qu'il faut que je sois occupé de ce qui regarde mon Père ? Et ils ne compriront pas ce qu'il leur disait.* *Et il descendit avec eux, et il vint à Nazareth, et il leur était soumis* (LUC, II, 49-51). Elle ne dit pas : Il était soumis à sa mère, ou il lui était soumis, mais *il leur était soumis.* À qui était-il soumis ? N'est-ce pas à ses parents ? Tous deux étaient donc ses parents, et il leur était soumis par un effet de cette même condescendance qui l'avait porté à se faire le fils de l'homme.

Les femmes ont reçu les règles qui les concernaient, c'est aux enfants d'apprendre maintenant de Jésus à obéir à leurs parents et à leur être soumis. Le monde est soumis à Jésus-Christ, et Jésus-Christ est soumis à ses parents.

Vous le voyez donc, mes frères, qu'en disant : *Il faut que je sois occupé des affaires de mon Père,* il ne veut pas que nous interprétions ces paroles dans ce sens : Vous n'êtes point mes parents. Ils étaient ses parents dans le temps, et Dieu était son Père de toute éternité. Ils étaient les parents du Fils de l'homme, Dieu était le Père de son Verbe, de sa sagesse, le Père de cette puissance par laquelle il a créé toutes choses. S'il a créé toutes choses par cette sagesse qui atteint d'une extrémité à l'autre avec force et dispose toutes choses avec douceur (Sag., VIII, 1), c'est le Fils de Dieu qui a donné l'être à ceux mêmes, à qui il devait être soumis comme Fils de l'homme.

3. *La charité conjugale*

Bien que Joseph n'ait eu aucune part dans la génération du Sauveur, il ne laisse pas d'être son père, car ce n'est point la passion qui fait l'épouse, mais l'amour conjugal. Que votre sainteté me prête son attention. L'Apôtre de Jésus-Christ devait enseigner bientôt dans l'Église cette doctrine : *Il faut que ceux mêmes qui ont des femmes soient comme s'ils n'en avaient pas* (I Cor., VII, 29).

... Mais peut-on dire que Joseph n'était point père, parce qu'un fils lui avait été donné en dehors de toute action de la convoitise de la chair ? Que la chasteté chrétienne se garde d'une semblable pensée que n'avait pas même la chasteté des juifs.

4. L'honneur de la virginité

Mais aussitôt la naissance du Roi de toutes les nations, la virginité a commencé d'être en honneur dans la mère du Seigneur qui a mérité d'avoir un fils sans que sa pureté ait souffert la moindre atteinte. De même qu'il y avait entre elle et Joseph un véritable mariage, sans que la convoitise y eût aucune part, pourquoi le fils que la virginité de Marie a produit ne serait-il pas reçu comme un fils par le chaste Joseph ? Il est chaste mari comme elle est chaste épouse, pourquoi ne serait-il point père, tout vierge qu'il est, de même que Marie a mérité d'être mère, sans cesser d'être vierge. Celui donc qui prétend qu'on ne doit point donner à Joseph le nom de père, parce qu'il n'a pas engendré de fils, cherche dans la génération des enfants la satisfaction de la concupiscence, et non la tendresse de l'affection. Joseph accomplissait bien plus parfaitement dans son cœur ce que d'autres désirent accomplir d'une manière charnelle. Voyez ceux qui adoptent des enfants parce qu'ils ne peuvent en obtenir de la nature, ne les engendent-ils point plus chastement par l'affection du cœur ? Considérez, mes frères, considérez les droits que confère l'adoption, comment un homme devient le fils de celui qui ne l'a point engendré, comment la volonté de celui qui l'adopte a sur lui plus de droit que la nature n'en donne à celui qui lui a donné le jour. C'est d'après ces principes que Joseph non seulement a été père, mais qu'il a dû surtout l'être. Les hommes ont quelquefois des enfants de femmes qui ne sont point leurs épouses, on leur donne le nom d'enfants naturels, et ils ne viennent qu'après les enfants nés d'un légitime mariage. À ne considérer que l'œuvre charnelle, leur naissance est égale ; pourquoi donc préfère-t-on les enfants légitimes ? C'est parce que l'amour de l'épouse qui les a enfantés est plus chaste. On ne tient pas compte ici de l'union charnelle, qui est la même des deux côtés. Par quoi donc l'emporte l'épouse véritable ? par sa fidélité, par son affection conjugale, par les sentiments d'un amour plus pur et plus chaste. Si donc un homme pouvait avoir des enfants de son épouse sans union charnelle, ne devrait-il pas éprouver une joie d'autant plus vive que l'épouse qu'il chérit tendrement est plus pure et plus chaste ?

5. Pourquoi est-il père ?

Nous en avons dit assez pour qu'on ne soit plus maintenant surpris que les Évangélistes nous donnent la généalogie de Jésus-Christ par Joseph plutôt que par Marie ; car, si Marie est devenue mère, en dehors de la concupiscence de la chair, Joseph est devenu père en dehors de toute

union charnelle. Il peut donc être ou le terme ou le point de départ de la généalogie du Sauveur, et nous ne devons point l'en retrancher, parce qu'il n'est pas le père du Christ selon la chair. Son inviolable pureté doit, au contraire, confirmer dans notre esprit sa paternité, si nous ne voulons être condamnés par Marie, sa sainte épouse. Voyez-la, en effet, elle n'a point voulu que son nom précédât celui de son époux, mais elle dit : *Votre père et moi, nous vous cherchions fort attristés* (LUC, II, 48). Que les murmurateurs pervers ne fassent donc point ce que n'a pas fait la chaste épouse de Joseph. Suivons donc la généalogie du Christ par Joseph, parce qu'il est aussi chaste père que chaste époux. Mais que l'homme précède la femme en suivant l'ordre de la nature et de la loi divine. Si nous l'éloignons pour mettre Marie en sa place, il serait autorisé à nous dire : Pourquoi m'écartez-vous ? Pourquoi ne suis-je plus le terme ou le point de départ de la double généalogie ascendante et descendante ? Lui dirons-nous : Parce que vous n'avez pas engendré le Christ de votre sang ? Mais, vous répondra-t-il, est-ce que Marie elle-même l'a enfanté selon la loi de la nature ? L'œuvre de l'Esprit saint a été commun ici pour les deux : *Joseph était juste*, dit l'Évangéliste (MATTH., I, 19). La justice de l'époux était donc égale à la justice de l'épouse. L'Esprit saint qui prenait ses complaisances dans leur justice, leur donna à tous deux un fils. Mais il donna au sexe auquel convenait l'enfantement d'enfanter un fils, dont l'époux serait le père. Aussi c'est à Joseph comme à Marie que l'ange recommande de donner le nom à cet enfant, ce qui est un signe évident de l'autorité des parents. Ainsi avant que Zacharie eût recouvré la parole, Elisabeth faisait connaître le nom du fils qu'elle venait de mettre au jour (LUC, I, 60). Et comme ceux qui étaient présents faisaient signe au père pour savoir comment il voulait que l'enfant fût appelé, il demanda des tablettes et il écrivit le nom que la mère avait indiqué. L'ange dit également à Marie : *Vous concevrez un fils et vous l'appellerez Jésus* (*Ibid.*, 31). Et il dit aussi à Joseph : *Joseph, fils de David, ne crains pas de prendre Marie pour ton épouse, car ce qui est né en elle est du Saint-Esprit. Elle enfantera un fils, et tu lui donneras le nom de Jésus ; c'est lui qui délivrera son peuple de ses péchés* (MATTH., I, 20, 21). L'Évangéliste dit encore : *Et elle lui enfanta un fils* (LUC, II, 7), paroles où les droits du père sont consacrés non par la nature mais par l'affection. C'est donc ainsi qu'il est père et il l'est véritablement. Aussi est-ce avec autant de prudence que de sagesse que les deux Évangélistes donnent la généalogie de Jésus par Joseph, saint Matthieu en descendant d'Abraham à Jésus-Christ, et saint Luc en remontant de Jésus-Christ par Abraham jusqu'à Dieu. L'un compte les générations en descendant, l'autre en remontant, et tous deux

par Joseph. Pourquoi ? Parce qu'il est le père de Jésus. Pourquoi est-il le père ? Il l'est dans un sens d'autant plus ferme [*tanto firmius pater*], qu'il l'est en vertu d'une chasteté plus grande. Sans doute on croyait que Joseph était père de Notre-Seigneur Jésus-Christ d'une tout autre manière, c'est-à-dire comme le sont les pères naturels, qui n'engendrent point par la seule affection spirituelle. Voilà pourquoi saint Luc dit : *Fils comme on le croyait de Joseph* (LUC, III, 23). Pourquoi le croyait-on fils de Josph ? Parce que la pensée des hommes et l'opinion publique se formaient d'après le cours ordinaire des choses. Le Seigneur n'était point fils naturel de Joseph, bien qu'on le crût ainsi, et cependant grâce à la piété et à la charité de Joseph, il lui est né de la Vierge Marie un fils, qui est en même temps le Fils de Dieu.

II. *QUEM CONSTITUIT DOMINUS ... SUAE CARNIS NUTRITIUM.* —
SAINT BERNARD

Ces passages, empruntés à la deuxième homélie sur le *Missus est*, se trouvent au second nocturne de la fête du 19 mars, et dans l'octave de la *Solennité*.

1. « *Pater Dei et dictus et creditus* »

Quel homme fut le bienheureux Joseph, vous pouvez vous en faire idée d'après le titre dont il a mérité d'être honoré, le Seigneur ayant voulu qu'on l'appelât et qu'on le crût père du Fils de Dieu, titre qui n'est vrai cependant qu'au sens de nourricier. Jugez-en aussi d'après son propre nom qu'on interprète, vous le savez, par accroissement. Rappelez-vous, en même temps, le grand Patriarche qui fut autrefois vendu en Égypte ... À l'un fut donné l'intelligence des songes mystérieux ; à l'autre, il a été accordé d'être le confident des mystères célestes, et d'y coopérer pour sa part. L'un a mis du blé en réserve, non pour lui, mais pour tout un peuple ; l'autre a reçu la garde du Pain du ciel, tant pour lui que pour le monde entier¹.

1. *Bréviaire romain*, traduction des Bénédictins d'Oosterhout, Desclée, de Brouwer, Paris, 1935.

2. *Le père nourricier du Verbe fait chair*¹

On ne peut douter que ce Joseph, à qui fut fiancée la mère du Sauveur, n'ait été un homme bon et fidèle, ou plutôt le serviteur même fidèle et prudent que le Seigneur a placé près de Marie pour être le consolateur de sa mère, le père nourricier de son corps charnel et le fidèle coopérateur de sa grande œuvre sur la terre [« quem constituit Dominus suae matris solatium, suae carnis nutritum »]. Ajoutez à cela qu'il était de la maison de David, selon l'Évangéliste ; il montra qu'il descendait en effet de cette source royale, du sang même de David, ce Joseph, cet homme noble par sa naissance, mais plus noble encore par le cœur. Oui, ce fut un digne fils de David, je dis non seulement selon la chair, mais pour sa foi, pour sa sainteté et pour sa dévotion. Dieu le trouva en effet comme son aïeul David un homme selon son cœur, puisqu'il lui confia son plus saint mystère, lui révéla les secrets les plus cachés de sa sagesse, lui fit connaître une merveille qu'aucun des princes de ce monde n'a connue, lui accorda la grâce de voir ce dont la vue fut ardemment désirée mainte fois par une foule de rois et de prophètes, d'entendre celui qu'ils n'ont point entendu ; non seulement il lui fut donné de le voir et de l'entendre, mais il eut l'honneur de le porter dans ses bras, de le conduire par la main, de le presser sur son cœur, de le dorloter, de le nourrir et de veiller à sa garde.

III. LE PÈRE NOURRICIER, MINISTRE DU PÈRE ÉTERNEL,
D'APRÈS SAINT THOMAS

Qui et vir justus, a te Deiparae Virgini
Sponsus est datus : et fidelis servus ac
prudens, super familiam tuam est consti-
tutus : ut Unigenitum tuum, Sancti Spi-
ritus obumbratione conceptum, paterna
vice custodiret, Jesum Christum Dominum
nostrum.

Préface de la messe de saint Joseph

Peu d'auteurs ont autant que saint Thomas mis en relief le caractère si concret de Joseph comme père nourricier. Mais ce

1. Trad. CHARPENTIER, *Oeuvres complètes*, édit. Vivès, Paris, 1866, T.2, pp.602-603.

caractère manquerait son sens plénier si on négligeait de le considérer à la lumière du lien conjugal qui existe entre cet homme juste et la Mère de Dieu. C'est pourquoi il convient d'établir en premier lieu que les épousailles de la Vierge étaient véritables.

1. Le mariage entre Marie et Joseph était-il véritable ?

Un mariage n'est véritable que s'il atteint sa perfection. Or, toute réalité peut avoir une double perfection : celle qu'on appelle première et celle qu'on appelle seconde. La perfection première d'une réalité consiste dans la forme qui lui donne son caractère spécifique. La perfection seconde est l'acte par lequel une réalité atteint de quelque manière sa fin. Or la forme du mariage consiste dans une union indissoluble des âmes, union en vertu de laquelle les époux sont tenus de se garder une fidélité inaltérable. Quant à la fin du mariage, ses deux buts sont d'engendrer et d'élever des enfants : le premier s'obtient par l'acte conjugal ; le second par les efforts que le père et la mère mettent en commun pour nourrir leurs enfants. [Per alia opera viri et uxor, quibus sibi invicem obsequiuntur ad prolem nutriendam].

Ainsi donc, en ce qui concerne la perfection première du mariage, l'union entre la Vierge Mère de Dieu, et saint Joseph fut un mariage absolument véritable ; car l'un et l'autre ont consenti à mener une vie conjugale, exception faite pour l'acte conjugal lui-même, qui n'eût été accompli que sous cette condition : « le bon plaisir de Dieu ». L'ange, en s'adressant à Joseph, appelle Marie son épouse : *Ne crains pas de prendre Marie, ton épouse*. Saint Augustin commente : « Marie que Joseph n'avait point connue et ne devait point connaître reçoit le nom d'épouse, en raison de la fidélité qu'elle avait promise lors de ses épousailles.. »

Quant à la seconde perfection du mariage, une distinction s'impose entre les deux buts qu'il poursuit. Touchant à la procréation des enfants, à laquelle aboutit l'acte conjugal, l'union entre la Vierge et saint Joseph n'a pas atteint son terme. « Ne t'émeus pas de ce que l'Écriture donne souvent à Marie le nom d'épouse, écrit saint Ambroise ; ce n'est pas, en effet, pour lui enlever sa virginité, mais pour attester son mariage et manifester la célébration de ses noces. » — Néanmoins, ce mariage avait même la seconde perfection, quant à l'éducation de l'enfant [*quantum ad prolis educationem*]¹.

1. *IIIa Pars*, q.29, a.2, c. — Nous utilisons la traduction de la *Revue des Jeunes*.

2. Le Christ s'appelle fils de Joseph parce que celui-ci l'avait nourri et qu'il était l'époux de sa Mère

Philippe rencontra Nathanaël et lui dit : « Celui dont Moïse a écrit dans la Loi, ainsi que les prophètes, nous l'avons trouvé : [c'est] Jésus, fils de Joseph, de Nazareth » (JEAN, I, 45). Notez-le [observe saint Thomas dans son commentaire], Philippe réfère ainsi à la race d'où [le Christ] a tiré son origine humaine, quand il l'appelle *fils de Joseph*, lequel était de la maison de David et de la famille de celui-ci. Quoique le Christ n'ait pas tiré de lui cette origine, il la tient cependant de la Vierge, qui était de la même souche que Joseph. Il l'appelle néanmoins *fils de Joseph*, car on le croyait son fils, sa mère étant l'épouse de Joseph. C'est ainsi qu'il est dit en saint Luc (III, 23) : *étant, comme on le croyait, fils de Joseph*. Que Philippe l'ait appelé fils de Joseph n'a rien d'étonnant, puisque même sa mère, qui savait son incarnation être divine, devait l'appeler fils de son époux : *Votre père et moi vous cherchions avec une extrême douleur* (LUC, II, 48). Et alors qu'on se fait appeler le fils de quelqu'un parce qu'on se fait nourrir par lui, à bien plus forte raison Joseph pouvait-il être appelé père de Jésus [*multo amplius pater Jesu dici poterat*] encore qu'il ne fût pas son père selon la chair : [il pouvait pourtant se nommer père] et parce qu'il l'avait nourri, et parce qu'il était l'époux de la Vierge Mère¹.

1. In Joann., c.1, 45, lect.16 (édit. CAR), n.317. — SUAREZ voit dans cette appellation un dessein de Dieu tout particulier : « Et Evangelista dicit : *Cum inducerent Jesum parentes ejus* ; et iterum : *Erant pater et mater ejus mirantes super iis quae dicebantur. Ex quo intelligi potest, non sine singulare Dei ordinatione nomen hoc illi esse impositum, quia nec B. Virgo, nec S. Lucas absque speciali Spiritus Sancti instinctu locuti sunt. Propter quod Bernard., hom. 2 in Missus est, ex hac patris Christi appellatione conjiciendum existimavit, quis et qualis fuerit B. Joseph. Solent enim nomina sapienter imposita rei dignitatem, naturam vel conditionem in qua fundantur, indicare. Cum ergo aeternus Pater summa sapientia et providentia hoc nomen sibi proprium cum hoc viro communicaverit, satis significavit ad quantam dignitatem eum exexerit, cum nomine simul officium et curam paternam, magna ex parte, tribuendo. Quod recte confirmatur et explicatur exemplo. Christus enim Dominus, cum morti esset propinquus, de Joanne Evangelista dixit Virgini : *Mulier, ecce filius tuus*. Ex qua appellatione colligunt omnes Sancti singularis amorem quem Christus ad Joannem habuit, quem tanto honore affectit ut nomen sibi proprium cum illo communicaverit, non vacuum nomen imponendo (quia opera Dei perfecta sunt), sed eum quodammodo in locum suum substituendo, et erga matrem suam singularis amorem et curam tribuendo. Multo autem excellentior est parentis Christi,*

Pour saisir toute la portée de cette fonction nourricière de la paternité, il faut se rappeler qu'Aristote, dans son *Éthique*¹, enseignait que la paternité n'est pas tout entière dans la seule génération. Pie XI, dans les encycliques *Divini illius Magistri* et *Casti Connubii*, s'est fait sienne cette doctrine pour laquelle il réfère à saint Thomas. Voici la paraphrase que fait le Docteur angélique du texte même du Philosophe :

Quoique la bienfaisance du roi soit à parler absolument la plus grande en tant qu'elle regarde le peuple tout entier, il n'en reste pas moins qu'à l'égard de la personne seule, la bienfaisance du père soit plus grande que celle-là. Le père est en effet la cause des trois plus grands biens de son enfant. *Premièrement*, en l'engendant [*generando*] il est cause de son être, réputé le plus grand bien ; *deuxièmement*, en l'élevant [*educando*] il est cause de sa nourriture [*causa nutrimenti*] ; *troisièmement*, il est cause de son instruction [*causa disciplinae*]².

Aussi, du fait que saint Joseph fut d'une part l'époux de la Vierge Mère — leur mariage ayant été véritable, déjà quant à la forme, qui consiste dans la réelle « *indissolubilis unio animorum* » — tandis que, d'autre part, en raison de l'éducation, leur mariage était véritable même quant à la fin³, saint Joseph, en nourrissant le Christ, a participé à la paternité *physique*. Car la nutrition n'est pas comme telle d'un ordre simplement moral, quoique celui-ci soit très réel ; elle met l'enfant dans une dépendance physique de l'époux de sa mère. Admettons toutefois que cette fonction de la paternité, qui procure aux enfants un des trois « *maxima bona* » et « *necessaria ad vitam* »,

quam filii Virginis appellatio, non solum quia patris appellatio maiorem auctoritatem prae se fert, sed etiam quia dignitas Christi dignitatem Virginis infinite excedit » (*Commentarii et disputationes in tertiam partem D. Thomae, disp. VIII, sect. 1, n. 3, Opera Omnia*, edit. Vivès, Paris, 1866, T.19, p.122).

1. VIII, ch.11, 1161 a 15.

2. *In VIII Ethic.*, lect.11 (edit. PIROTTA), n.1691.

3. *IIIa Pars*, q.29, a.2, c. — « Habuit tamen illud matrimonium etiam secundam perfectionem quantum ad prolis educationem. »

nous paraisse aujourd'hui moins évidente. Les familles, en effet, doivent tellement compter sur le secours public, qui tend à remplacer l'économie domestique, que les enfants en arriveront à un statut social d'orphelins. Cependant que saint Thomas voyait dans cette nutrition une des raisons des épousailles de la Mère de Dieu : « Afin que le Christ fût élevé par les soins de saint Joseph, qui reçut dès lors le nom de Père nourricier. »¹

Si, pour une raison ou une autre, on ne pouvait exposer devant les fidèles ni leur faire comprendre les distinctions appropriées — que l'on fait en philosophie, en droit, et en théologie tout en partant de notions communes très connues du peuple — il vaudrait sans doute mieux ne pas leur dire, sans préparation ni commentaire, que « saint Joseph est le père réel de Jésus ». D'une part en effet, « réel » se dit *per prius* de la réalité physique, et en second lieu de la réalité morale ; tandis que d'autre part, parmi les deux fonctions physiques de la paternité, celle qui procure à l'enfant son être même par voie de génération est la première ; la réalité physique de la nutrition vient en second.

La nutrition des enfants se rattache à la nature et regarde l'entretien et la croissance de leur vie naturelle dans une société naturelle² :

1. *Ibid.*, a.1, c.

2. *In VIII Ethic.*, lect.11 (edit. PIROTTA), n.1691. — « [Societas domestica] est etiam magis necessaria [quam societas civilis], quia societas domestica ordinatur ad *actus necessarios vitae*, scilicet *generationem et nutritionem*. Unde patet quod homo *naturalius* est animal conjugale quam politicum [...] In aliis animalibus est conjugatio inter marem et feminam, intantum sicut dictum est, idest solum ad procreationem filiorum ; sed in hominibus mas et femina communicating non solum *causa procreationis filiorum*, sed etiam propter ea quae sunt *necessaria ad humanam vitam*. Statim enim apparet quod opera humana quae sunt *necessaria ad vitam* sunt distincta inter marem et feminam ; ita quod quaedam convenient viro, puta ea quae sunt exterius agenda, et quaedam uxori, sicut nere et alia quae sunt domi agenda. Sic igitur sibi invicem sufficiunt, dum uterque propria opera redigit in commune. — Unde patet quod amicitia conjugalis in hominibus non solum est naturalis sicut in aliis animalibus, utpote ordinata ad opus naturae quod est generatio, sed etiam est oeconomica utpote ordinata ad sufficientiam vitae domesticae » (*Ibid.*, lect.12, nn.1720-1722).

Elle est même une raison du caractère indissoluble de l'alliance matrimoniale.

Puisque chez tous les animaux le mâle doit nécessairement demeurer avec la femelle autant que la progéniture en a besoin, il est naturel à l'homme que la société du mari et d'une femme déterminée ne soit pas transitoire, mais durable. Cette société, nous l'appelons le mariage. Donc, le mariage est naturel à l'homme¹.

Saint Thomas applique cette doctrine expressément à la sainte Famille, en réponse à la question : *Le mariage de la Vierge fut-il parfait ?*

L'enfant est le bien du mariage non pas simplement en tant qu'il est engendré par le mariage, mais aussi en tant qu'il s'y fait accueillir et s'y fait élever [*in quantum in matrimonio suscipitur et educatur*] ; et c'est en ce dernier sens que l'enfant [le Christ] fut le bien de ce mariage, non au premier. Cependant, ni un enfant né de l'adultére, ni l'enfant adoptif qui se fait élever dans le mariage sont le bien de ce mariage : car celui-ci n'est pas ordonné à leur éducation, tandis que le mariage [de la Vierge] était spécialement ordonné à recevoir et à élever cet enfant².

3. Joseph, ministre du Père éternel dans l'imposition du nom propre du Christ

Dans la *IIIa Pars*, q. 37, a. 2, saint Thomas, à la question « Le nom imposé au Christ lui fut-il donné avec justesse ? » répond que les noms que Dieu impose signifient toujours

un don gratuit qu'il accorde à ceux qui les portent. Ainsi pour Abraham : *Tu t'appelleras Abraham*, lui dit Dieu, *car je te fais père d'une multitude de nations* (*Gen., xvii, 5*). Ce fut aussi le cas de saint Pierre : *Tu es Pierre*,

1. *Contra Gentes*, III, c.122.

2. In *IV Sent.*, d.30, q.2, a.2, ad 4. — *Consurgens Joseph, accepit puerum et matrem eum et venit in terram Israel* (*MATTH.*, ii, 14). SAINT BONAVENTURE prend note de cette parole : « Est autem Christus puer natus transumendus ab omnibus per devotionem et accipiendo a singulis ad venerationem exemplo Beati Ioseph, qui ipsum taliter transumebat et accipiebat » (*Vigilia Epiphaniae*, *Sermo III, Opera omnia*, edit. Quaracchi, T.9, p.144b).

lui déclare Jésus, *et sur cette pierre je bâtirai mon Église*. Aussi, le Christ en tant qu'homme ayant reçu ce rôle de la grâce, de sauver tous les hommes, c'est donc avec justesse qu'on l'a appelé du nom de Jésus qui veut dire Sauveur ; ce nom, l'ange l'a annoncé non seulement à la mère du Christ, mais aussi à Joseph, qui devait être son *père nourricier*¹.

C'est Dieu qui imposa au Christ le nom de Sauveur. *Dieu lui a donné le nom qui est au-dessus de tout nom, afin qu'au nom de Jésus ... (Philipp., ii, 9)*. Vous l'appellerez du nom Jésus (*LUC*, i, 31), avait dit l'ange Gabriel à la Vierge Marie ; et à Joseph : *Tu l'appelleras du nom de Jésus, car il sauvera son peuple de ses péchés* (*MATTH.*, i, 21). Les huit jours étant accomplis pour la circoncision, il fut appelé du nom de Jésus, nom dont l'ange l'avait appelé avant qu'il eût été conçu dans le sein maternel (*LUC*, ii, 21). Or, de même que Zacharie, à qui l'ange avait dit : *Ta femme, Élisabeth, t'enfanteras un fils que tu appelleras Jean* (i, 13), devait déclarer de son fils que *Jean est son nom* (i, 63), cette même fonction revenait à Joseph à l'endroit du Christ. S'ensuit-il qu'on peut dire que la fonction d'imposer le nom de Sauveur au Fils de Marie pût appartenir à son père nourricier ? Saint Jean Chrysostome apparemment répond que oui, dans une paraphrase de la parole de l'ange :

Le fait que ce Fils est conçu du Saint-Esprit ne doit pas faire croire que tu es étranger à la gérance d'une telle famille. En effet, encore que vous n'ayez pas pris part à cette génération, néanmoins, ce qui est le propre du père, mais ne lèse pourtant en rien la dignité de la Vierge, je te le concède spontanément, savoir : que tu imposes le nom au nouveau-né. Quoiqu'il ne soit pas ton fils, tu l'entoureras de tous les soins et sollicitudes

1. Trad. *Revue des Jeunes*. Comme le fait remarquer A. MICHEL, dans l'article *Saint Joseph*, du *Dictionnaire de théologie catholique*, T.8, col.1512 : « Ce n'est pas assez de dire que saint Joseph fut le père *putatif*, ou le père *adoptif*, ou le père *nourricier* de l'Enfant-Jésus. » Si nous avons bien compris l'enseignement de SAINT THOMAS : le père nourricier du Christ s'appelait d'autant plus justement père qu'il était véritable époux de la mère de l'enfant. Le lien conjugal, la forme du mariage, qui consiste dans l'indissoluble union des âmes, confère au nourricier son caractère de père, et permet la réalisation de la fin, de la perfection seconde de ce mariage, quant à l'éducation de l'enfant.

paternels ; et pour cette raison je t'approprie à lui dès l'imposition du nom, et te rends de la famille de l'enfant né¹.

Saint Cyrille, d'autre part, avait attribué la préformation du nom au Père éternel [*praefinivit*], tandis que son imposition s'est faite par la voix de l'ange.

Ce nouveau nom, qui vient du Père, a été imposé par la voix de l'ange, il me semble... Aussi, lorsque le Fils unique, qui existait coéternel au Père depuis avant tous les siècles, est devenu homme dans les derniers temps, né d'une femme, déclaré fils, appelé premier-né, et compté parmi un grand nombre de frères, c'est alors, aussi, que celui qui est Père selon la nature, suivant pour ainsi dire les lois de la paternité, a préformé ce nom.

De son côté, saint Bernard semble dire expressément le contraire. Sur cette parole : *Le nom dont l'ange l'avait appelé*, ce Docteur fait observer :

Appelé, s'entend, non pas 'imposé' : car ce nom lui appartient depuis toujours ; c'est par sa nature même qu'il est Sauveur. Ce nom lui est inné, et non pas donné [*inditum*] par aucune créature, humaine ou angélique².

Saint Thomas, dans ses leçons sur l'évangile de saint Matthieu, nous permet de concilier ces opinions apparemment contraires.

Mais parce que Joseph aurait pu dire : 'puisque elle a conçu du Saint-Esprit et qu'elle enfantera un fils, en quoi cela me regarde-t-il ? je ne suis nullement nécessaire', voilà pourquoi l'ange poursuit : *tu l'appelleras de son nom*. Car ce fut la coutume des Hébreux, et ce l'est encore aujourd'hui, de faire la circoncision du nouveau-né huit jours après, et c'est alors qu'ils lui imposaient son nom ; ce qui s'est fait par Joseph [*imponebant et nomen* ; *et hoc factum est per Joseph*] ; où l'on voit que dans cette œuvre il fut ministre [*unde in hoc opere minister fuit*]. C'est pourquoi on lui dit :

1. Pour les autorités patristiques, voir SUAREZ, *In IIIam Partem*, q.37, a.2, disp.XV, sect.2, nn.3-4 (edit. Vivès, T.19), pp.256-257.

2. Cf. SUAREZ, *ibid.*, n.3, p.256.

Tu l'appelleras ; et non pas : 'tu imposeras'. On t'appellera d'un nouveau nom, que la bouche de Yahweh choisira (ISAÏE, LXII, 2)¹.

En d'autres termes, c'est le Père éternel qui, en formant la nature même du Sauveur (saint Bernard), du Verbe envoyé et incarné, a préformé son nom (saint Cyrille) ; qui l'a fait annoncer non seulement à la mère, mais à Joseph aussi parce qu'il devait être le nourricier du Fils de son épouse ; c'est le Père éternel qui a imposé au Verbe incarné le nom de Jésus par le ministère de ce père nourricier (saint Jean Chrysostome). C'est grâce à la personne visible du père nourricier — *locum tenens* sensible du Père invisible — que le nom du Christ fut imposé d'une manière proportionnée à sa nature assumée.

On l'aura noté, il est remarquable comme saint Thomas, plus que tout autre Docteur, ne s'en tient pas surtout à l'affection et à la sollicitude paternelles, mais les rattache en même temps à quelque chose d'entitatif, de physique même — l'aliment, fruit du travail des mains du père, pour nourrir et faire croître le Verbe de vie dans sa nature humaine, Lui qui est le *bras de Yahweh* (ISAÏE, LIII, 1 ; JEAN, XII, 38), *sans qui rien n'a été fait de ce qui a été fait* (JEAN, I, 3)².

1. In *Matthaeum*, I, 21, lect.1 (edit. CAI), n.136.— Voici comment SAINT ALBERT LE GRAND avait résumé le tout : « Nomen illud imposuit Deus, Angelus, et Domina omnium, et Joseph : Deus rem nominis praestando, Angelus praedicando, Domina imperando, Joseph exsequendo. Ex hoc patet quando impositum fuit, scilicet a Deo aeternaliter, ab Angelo in annuntiatione, a Domina et Joseph in circumcisione » (*Mariale*, q.218, p.305b).

2. La liturgie carmélitaine du xv^e siècle, à la fête de saint Joseph, fait valoir avec emphase ce caractère si concret de nourricier. Ainsi à l'hymne des Vêpres : « Ipsum putativi patris Aluit virginitas. » Dans l'oraison : « Tuae Matri Sponsum providisti : tuum nutritum elegisti. » À l'antiphone du premier nocturne : « Virginem cum Filio ipso virgo dum nutrixi. » À l'hymne *Ad Laudes* :

« Festa nutritoris Iesu	Natum Virginis intactae
Colant fideles servuli :	Virgo vir Joseph aluit
Qui umano parit esu	Grandiusculus a lacte
Nutritorem saeculi . . .	Quando cibari voluit. »

Voir *Summa Josephina ex Patribus Doctoribus*, etc., de FR. JOSEPHUS CALASANCTIUS CARD. VIVÈS, Romae, 1907, pp.548-551. Le vénérable BÈDE appellait saint Joseph « Domini ac Salvatoris nostri nutritius fidelissimus » (*Ibid.*, p.342b, n.1807).

IV. LA PATERNITÉ MATRIMONIALE DE SAINT JOSEPH,
D'APRÈS SUAREZ ET CORNEILLE DE LA PIERRE

Voici ce que nous lisons dans le commentaire de Corneille de la Pierre sur saint Matthieu¹, où se trouve résumé en même temps l'enseignement de Suarez sur ce sujet.

Notez le titre : « Joseph, virum Mariae », c'est-à-dire mari de la Vierge ; en arabe, époux de Marie ; d'où il ressort que saint Joseph avait sur la Vierge tous les droits d'un époux véritable ; c'est donc à bon droit et en vérité qu'on l'appelle père du Christ, comme l'enseignent François Lucas et Suarez², et comme le fait entendre saint Augustin. Ce que l'on prouve :

P r e m i è r e m e n t , par ceci que le Christ était le fruit de l'alliance entre Joseph et Marie ; né dans leur mariage, il doit être rapporté de droit à chacun des deux, comme à son père et à sa mère. En voici le véritable pourquoi : par le mariage Joseph était devenu le Seigneur du corps même de la bienheureuse Vierge ; aussi, le fruit du corps de la Vierge, savoir : le Christ, appartenait à Joseph, de même que les mines qui se trouvent dans un champ appartiennent au seigneur de ce champ. [Un droit qu'on appelait *jus metallorum*]. Car ce qui appartient à mon champ est à moi, dit le Jurisconsulte.

On objectera : Cet enfant, savoir : le Christ, est né du mariage de Joseph avec Marie, non pas d'une façon naturelle, mais surnaturelle ; non par le pouvoir de Joseph, mais par le Saint-Esprit par qui la Vierge a été fécondée ; on ne peut donc attribuer l'enfant à Joseph. — À quoi il faut répondre en niant la conséquence. Car l'enfant qui naît d'un mariage, d'une façon légitime, appartient aux deux conjoints, d'où qu'il naîsse ou de quelle manière — de même la récolte qui aurait poussé dans mon champ d'une façon surnaturelle, serait à moi. Autant donc le Christ est vraiment fils de la Vierge bienheureuse, encore qu'il soit né d'elle d'une façon non pas naturelle, mais miraculeuse ; autant le même enfant est-il fils de Joseph, par droit de mariage, bien qu'engendré de ce mariage d'une façon non pas naturelle mais miraculeuse. Voire, il est d'autant plus admirablement fils de Joseph que Dieu, en récompense de la virginité maintenue dans le mariage, a accordé à Joseph le fruit miraculeux de ces

1. C.I, 16. *Commentaria*, edit. Vivès, Paris, 1868, T.15, pp.57-58.

2. *Loc. cit.*

épousailles virginales et lui en a fait don — tout comme si Dieu avait produit dans son champ une moisson sans semence, et la lui avait donnée.

D e u x i è m e m e n t : l'homme et la femme, grâce au mariage, ne font qu'un, comme s'ils étaient une seule personne civile¹ ; c'est pourquoi ils ont tout en commun, même les enfants nés légitimes (je fais exception pour les enfants nés de l'adultére ; ceux-ci ont en effet un père adultère, et ils sont à lui). Par suite le Christ, Fils de la Mère de Dieu, fut aussi Fils de Joseph, conjoint de cette mère, et donc consort et participant de tous ses biens . . .

Aussi Joseph fut-il père du Christ d'une façon plus entière que ne l'est un père adoptif du fils adopté². Celui-ci, en effet, n'est que père

1. SAINT BERNARDIN DE SIENNE avait appuyé sur cette unité, dans un sermon sur saint Joseph : « La première des trois grâces accordées à Joseph se tire de l'union matrimoniale. Comme entre eux existait un véritable mariage, contracté par l'inspiration divine, et que dans le mariage il y a union des esprits à tel point que l'époux et l'épouse sont appelés une seule personne et que cette unité est la plus grande de toutes, selon cette parole : *Ils seront deux en une seule chair* (*Gen.*, II, 24) ; comment un esprit réfléchi ne pourra-t-il pas penser que l'Esprit saint à l'âme de l'admirable Vierge unirait d'une union si étroite une autre âme, sinon celle qui par la pratique des vertus lui était tout à fait semblable ? Aussi je crois que saint Joseph fut très pur dans la virginité, très profond dans l'humilité, très élevé dans la contemplation, plein de sollicitude pour la Vierge son épouse. Et comme la Vierge savait combien étroite était l'union matrimoniale dans l'amour spirituel, et que saint Joseph lui avait été donné par l'Esprit saint, comme époux, comme gardien fidèle de sa virginité, et pour participer avec elle dans l'amour de la charité et dans la sollicitude très attentive envers le Fils de Dieu, il faut croire que c'est de toute l'affection de son cœur qu'elle aimait très sincèrement saint Joseph » (*Summa Josephina*, pp.3-4, nn.16-17. Trad. R. BOILEAU, c.s.c., dans la collection *Les grands auteurs spirituels*, n.6, *Fides*, Montréal 1945, pp.14-15).

2. Ici encore CORNEILLE s'appuie sur SUAREZ : « Addit tandem Augustinus, L.2 de Consen. Evangel., c.1, aliam hujus nominis rationem, his verbis : *Negue enim propterea non erat appellandus Joseph pater Christi, quia illum non generat, quandoquidem recte pater etiam esse potuit ejus, quem non ex sua conjugie procreatum, altiunde adoptasset*. Per adoptionem enim, etiam is, qui omnino extraneus est, filius efficitur, et qui adoptat, pater vocatur, et suo modo existit ; Joseph vero eum, quem sibi conjux, sine ipsis opera, per Spiritus Sancti virtutem generat, tanquam dilectissimum filium a Deo datum acceptavit et quodammodo adoptavit, ut propterea nobiliori quadam ratione, quae imperfectionem excludat, quodammodo filius ejus effectus sit. Nisi velimus dicere Christum elegisse sibi Joseph in patrem, seque quodammodo filium ejus constituisse. Quod alia etiam ratione explicari potest. Per verum enim matrimonium cum Virgine contractum, quo-

adoptif, tandis que Joseph fut vraiment le père matrimonial du Christ. Il suit de là que Joseph détenait pour ainsi dire, sur le Christ, l'autorité d'un père, et avait donc envers lui à un degré suréminent, affection, soin et sollicitude¹. De son côté, le Christ avait pour lui l'estime, l'amour, l'honneur que l'on doit à son père, et lui était obéissant, comme on le lit en saint Luc (ii, 5) : *et il leur était soumis*. « Cette soumission, dit Gerson, autant elle marque l'incommensurable humilité du Christ, autant elle montre l'incomparable dignité de Joseph et de Marie. »²

dammodo corporis ejus dominus effectus est, quia (ut Paulus inquit) *mulier corporis sui potestatem non habet, sed vir.* Hinc ergo factum est, ut fructus corporis virginis quodammodo ad Josephum pertinerit. Ut enim dicitur Institut. de Rerum divisione, § Cum in suo solo, versiculo Ex diverso, *quod in alieno solo nascitur, vel aedificatur, sub illius dominium cadit, cuius est solum.* Unde etiam, si miraculose in horto alicuius fons nasceretur, illius esset cuius est hortus. Quia ergo terra virginis de benedictione Domini concepit, ad Joseph, cuius erat terra, fructus illius benedictionis pertinuit, ut Deut. 33, in benedictionibus Patriarchae Joseph praefiguratum erat. Addo tandem, virum et uxorem per matrimonii vinculum effici quodammodo unum. Nam, licet per carnalem copulam efficiant una caro, tamen per vinculum ipsum efficiuntur unum cor, una voluntas. Unde fit ut bona habeant quodammodo communia, ita ut quod est sub unius dominio et potestate, ad alterum ex consequenti aliquo modo pertineat. Quia ergo B. Virgo vera fuit mater Christi, non potuit Joseph verus ejus sponsus rationem parentis non participare, carnali semper generatione excepta » (*Op. cit.*, n.4, p.123).

1. SUAREZ : « *Opera Joseph erga Christum vere paterna. — Joseph Christi tutor et Virginis.* — Tertio igitur hinc fit, B. Joseph non solum patris Christi nomen, sed etiam rem quae huic nomini subest, participasse, quantum, excepta carnali generatione, ab homine participari potest. Itaque habuit affectum, sollicitudinem, et (ut ita dicam) patris auctoritatem. Hinc Damascenus, dicta orat. 3, non longe a fine, dicit Josephum loco patris fuisse assumptum ; et Bernard., hom. 3, circa finem, dicit eum fuisse, *servum fidelem et prudentem, quem constituit Dominus suae matris solatium, suae carnis nutritium, solum denique in terris magni consilii coadjutorem fidelissimum, ut non immerito illi accommodari possit, quod de alio Joseph scriptum est : Constituit eum dominum domus suae, et principem omnis possessionis suae* » (*Ibid.*, p.122).

2. SUAREZ : « *Et erat subditus illis* (LUC, ii). Quanquam enim hoc magis significet usum quam debitum, quia revera Christus, propter dignitatem suae personae, nulli hominum proprio subjectus fuit, tamen ad dignitatem Joseph declarandam satis est quod, praecise considerata humana conditione et origine, Christus futurus erat jure subditus Joseph, et quod, licet ratione divinitatis esset exemptus, tamen de facto voluit illi esse subjectus, eique tanquam patri ac superiori obedientiam honoremque deferre » (*Ibid.*, n.5, p.123). — SAINT BERNARDIN DE SIENNE avait insisté sur le même point : « Quantam

Troisième : parce que le Christ appartenait proprement à la famille de Joseph ; car il faisait partie de la famille de la mère, et la mère appartenait à la famille de Joseph, son mari.

Cette famille unique était, sur terre, la plus digne de toutes, voire céleste et divine, dont le père ne fut autre que Joseph, chef et administrateur ; la mère, la Vierge bienheureuse ; famille dont le Christ était le fils¹. En elle se trouvaient aussi les trois personnes les plus élevées et les plus excellentes de l'univers entier : la première, le Christ, en tant que Dieu et homme ; la seconde, la Vierge Mère, le plus étroitement unie au Christ en tant que mère selon nature ; la troisième, Joseph, comme père matrimonial du Christ. Pour cette raison devons-nous au Christ un culte d'adoration et de latrie ; à la bienheureuse Vierge, le culte d'hyperdulie ; à Joseph le culte de souveraine dulie [*cultus summae duliae*]. En quoi se trompe le commun des hommes, et même bon nombre *in saeculo sapientes*, qui considèrent saint Joseph comme un simple et servile menuisier insignifiant ; longtemps méconnu ici-bas, il en fut au ciel d'autant plus glorieux. Mais depuis que des hommes savants mettent au jour son excellence, nombreuses sont les personnes qui ont été ravies d'admiration pour lui, et de vénération. Aussi, le Souverain Pontife, Grégoire XV, [1554-1623] a-t-il ordonné, tout récemment, que sa fête soit célébrée chaque

perfectionem addere debuit ei haec tertia, scilicet, conversatio divinalis, quum benedictus Iesus se haberet ad eum in exterioribus signis reverenter et obedienter, sicut ad patrem suum, et ipse non solum publice reputatus est, et vocatus pater ejus, sed etiam tenere oportet, quod sanctus vir publice habebat se ad eum verbo, actu et gestu, atque cura et imperio, sicut verus pater ad filium suum, et similiter Christus ad eum. Alios aperte innotueret vicinis et mundo, quod non erat filius eius. In cuius tertimonium Luc, 2, dicitur : *Et erat subditus illis*, scilicet, matri, et putativo patri » (*Summa Josephina*, p.6, n.37).

1. Notons un caractère unique de cette famille. « Les enfants, dit SAINT THOMAS dans son commentaire sur l'*Éthique*, semblent être la cause de l'union stable et ferme des époux. Pour cette raison, les unions stériles se trouvent plus rapidement dénouées. En effet, chez les anciens, le mariage était dissous pour cause de stérilité. Et la raison en est que les enfants sont le bien commun des deux, c'est-à-dire de l'homme et de la femme, dont l'union est en vue de l'enfant. Or, ce qui est ainsi commun, contient et conserve l'amitié, laquelle consiste dans la communication » (*In VIII Ethic.*, lect.12, edit. PIROTTA, n.1724). Or, le bien commun du mariage de Joseph et de son épouse n'est autre que le Verbe fait chair. On ne peut donc concevoir d'union conjugale plus intime, ni plus ferme et parfaite. Au surplus, ce Fils est en même temps le bien commun de toutes les choses qui ont été faites par lui, alors que, étant Dieu, le bien divin est son bien propre et personnel.

année, le 19 mars, d'une façon solennelle [*ritu duplici*] par tout le peuple et toute l'Église. Et à bon droit : combien grandes furent ses prérogatives, par-delà celles de tous les autres hommes, sa dignité et son rôle, on les appréciera en considérant les raisons que voici :

Premièrement, saint Joseph était le mari de la bienheureuse Vierge, et père du Christ, comme je l'ai déjà montré ; il fut donc, à cet égard, chef et supérieur, et de la Vierge et du Christ en tant qu'homme¹.

Deuxièmement, l'amour et la révérence de la Vierge bienheureuse, comme du Christ, pour saint Joseph. C'est pourquoi Jean Gerson, chancelier de Paris, a pu dire dans un sermon sur *la nativité de la B. Vierge* : « Combien juste et admirable, Joseph, votre caractère sublime, et incomparable votre dignité, puisque la Mère de Dieu, la reine du Ciel, la Dame maîtresse de l'Univers, n'a pas estimé indigne d'elle de vous appeler son seigneur ». Saint Grégoire de Nazianze [vers 328-390], Sermon XI, fait la louange du mari de sa sœur Gorgone, et célèbre son excellence par ce titre unique, qu'il fut le conjoint et l'homme [*conjux et vir*] de Gorgone. « Voulez-vous que je décrive cet homme d'un seul mot ? Il fut son homme, savoir : de Gorgone ; je ne sais pas ce qu'on pourrait dire de plus. » Dis la même chose de saint Joseph. Désires-tu savoir qui, quel, et combien grand fut saint Joseph ? Il était l'homme de la Mère de Dieu [*vir fuit Deiparae*].

Troisièmement, le ministère et le rôle de Joseph étaient tout ce qu'il y a de plus noble, puisqu'il atteint à l'ordre de l'union hypostatique du Verbe à notre chair, ainsi que la maternité de la B. Vierge y atteint². Joseph, en effet, a exercé toutes ses charges et actions, d'une

1. Dans son premier sermon pour la fête de saint Marc l'Évangéliste, SAINT BONAVENTURE mettait ce point en évidence : « ... Et fuit [Virgo Maria] etiam obediens, quam etiam ut melius servaret obedientiam, voluit Dominus, ut esset despontata Ioseph et ut ei esset subdita et obediret sicut suo viro. Et ipsemet Dominus tantum dilexit obedientiam, quod voluit eam servare et esse sub obedientia minorum quoad suam Divinitatem. Unde legimus in Evangelio, quod erat subditus illis (Luc, II, 51), scilicet Filius Dei Virginis Matri et Ioseph... Filius Dei voluit servare obedientiam, et quod sua Matrē eam servaret... » (*De Sancto Marco Evangelista*, Sermo I, *Opera Omnia*, edit. Quaracchi, T.9, p.522b).

2. CORNEILLE dit, littéralement : « uti et maternitas B. Virginis ». Mais il ne faudrait pas entendre que l'auteur, résumant ainsi la doctrine de SUAREZ, met les deux cas sur un même pied, comme on le voit d'ailleurs par la suite de son commentaire. Il faut comprendre que la sainte Vierge atteint, d'une manière entitative, à l'ordre de l'union hypostatique en concevant le Christ et en lui donnant naissance ; tandis que saint Joseph y atteint, lui aussi d'une manière entitative, en tant que père nourricier, époux de Marie.

façon très immédiate, à l'endroit de la Personne du Christ. C'est ainsi qu'il a nourri le Christ, eut soin de lui, le protégea [Léon XIII dira : « Il préserva de la mort l'Enfant menacé par la jalousie d'un roi »], et le dirigeait dans l'exercice de son métier de charpentier, selon l'avis commun des Docteurs.

V. JOSEPH, IMAGE SENSIBLE DE LA PATERNITÉ DE DIEU, D'APRÈS MONSIEUR OLIER¹

Deus patris tui erit adjutor tuus,
et omnipotens benedic tibi
benedictionibus coeli desuper.

Cap. *Ad Sextam, Solennité de saint Joseph.*

En lisant ces sentiments de M. Olier, on doit se souvenir de l'importance accordée par saint Thomas au caractère de *père nourricier*. Par là, en effet, cette paternité se vérifie dans l'ordre de la réalité sensible. Qu'on se permette de négliger ce caractère si humble, foncier pourtant, et les sentiments de M. Olier sur le sujet ne seront plus que pieuses extravagances.

1. Joseph, image sensible de Dieu le Père

L'admirable saint Joseph fut donné à la terre pour exprimer sensiblement les perfections adorables de Dieu le Père...

Aussi faut-il considérer l'auguste saint Joseph comme la chose du monde la plus grande, la plus célèbre et la plus incompréhensible, et par proportion comme Dieu le Père, caché et invisible en sa personne, et incompréhensible dans son être et dans ses perfections. Et n'y a-t-il pas de quoi confondre et effrayer notre ignorance et notre misère, en voyant que ce qu'il y a de plus pur et de plus saint est moins capable d'être compris et connu de nous ? Si saint Joseph sous ce point de vue nous semblait incomparable et placé dans une classe à part, c'est qu'il est lui seul l'image

1. *Op. cit.* Nous ne reproduisons ici que les passages doctrinaux, contenus dans les pp.1 à 22. — Sur M. OLIER, voir HENRI BRÉMOND, *Histoire littéraire du sentiment religieux en France*, Bloud et Gay, Paris, 1923, T.3, 1^{re} partie, ch.5 et 6, pp.419ss.

universelle de Dieu le Père en terre. De là vient que, s'étant choisi ce saint pour en faire sur la terre son image, il lui donne avec lui une ressemblance de sa nature invisible et cachée ; et, à mon sens, ce saint est hors d'état d'être compris par les esprits des hommes, en sorte que la foi doit nous servir de supplément pour adorer en lui ce que nous ne saurions y comprendre.

Saint Joseph étant choisi pour être l'image de Dieu le Père, c'était une chose admirable de voir les vertus et les perfections de cette sainte personne. Quelle sagesse ! quelle force ! quelle prudence ! quelle simplicité ! Je ne crois pas que jamais il y eut rien de pareil au monde : car il est aisé de comprendre que, si Dieu le Père a pris ce saint pour être l'idée et l'image de ses perfections, s'il a rendu visible en lui ce qui était caché de toute éternité dans le sein de son être, l'excellence de ce grand homme est incomparable . . .

. . . Dieu le Père forme [ce grand saint] près de ses mains pour se figurer soi-même à son Fils unique, et lui mettre sans cesse devant les yeux son vrai portrait et son image comme une compensation dans le temps de son absence et une sorte de soulagement durant les années de son pèlerinage.

. . . Saint Joseph, formé sur l'idée du Père éternel, pour le représenter à son Fils lui-même, le représente en qualité de père, et porte en lui tous les traits amoureux, tous les charmes et les douceurs de la divine paternité.

2. Il est l'image de la sainteté du Père éternel

Quelle n'est pas la sainteté de saint Joseph, choisi pour être l'image de Dieu le Père ! Ce grand saint vit dans une sainteté parfaite, séparé de tous les biens de la terre et de toute la créature, et l'Évangile nous le présente à contempler comme rempli de cette sainteté incomparable, en disant : *Cum esset justus*, « lorsqu'il était juste », c'est-à-dire, saint. Il est d'ailleurs établi avec ce caractère unique de sainteté, qu'il est destiné pour être le gardien de la créature la plus sainte et la plus précieuse du monde. En effet, Notre-Seigneur choisit un saint et un des plus grands saints du monde pour être le gardien de la très sainte Vierge après sa mort, un saint qui doit être comme une même personne avec lui, enfin un homme vierge pour être la protection et la sûreté de sa mère. Ici Dieu le Père choisit un homme qu'il fait l'image de sa sainteté, afin qu'il soit la sûreté et la protection, non seulement de la très sainte Vierge, mais encore de son Fils qu'il engendre éternellement, *in sanctitate et justitia coram ipso* . . .

. . . Ce mystère de son Fils étant caché dans les siècles, le sein adorable du Père nous est donné à vénérer en saint Joseph. Voilà pourquoi ce même saint nous est représenté portant dans ses bras et sur son sein Notre-Seigneur Jésus-Christ, comme le Père l'engendrait en lui-même de toute éternité. Les anges qui ne sont point un caractère de la fécondité de Dieu, ne sont point appelés pères les uns des autres : mais saint Joseph, image de cette divine fécondité, est appelé le père de Jésus-Christ.

3. Il est l'image de l'amour du Père éternel pour son Fils

Dieu le Père, en choisissant saint Joseph pour en faire son image à l'égard de son Fils, a vécu dans le sein de saint Joseph, où il aimait son Fils d'un amour immense et infini, et disant continuellement de ce Fils unique : *Hic est Filius meus dilectus in quo mihi bene complacui*. Le Père en lui-même aime son Fils comme son Verbe éternel, et dans saint Joseph, il aime ce même Fils comme Verbe incarné. Il résidait dans l'âme de ce grand saint et la rendait participante, non seulement de ses vertus, mais encore de sa vie et de son amour de père : c'est pourquoi le divin saint Joseph entraînait dans l'amour du Père éternel pour son Fils, et l'aimait dans l'étendue, l'ardeur, la pureté et la sainteté de cet amour.

4. Saint Joseph est le caractère extérieur de la compassion et de la tendresse du Père éternel pour les misères des hommes

Le Père éternel, ayant choisi saint Joseph pour en faire l'image de sa paternité, a pris en lui un esprit de compassion et de tendresse pour les misères des hommes, et s'est fait en lui le Père des miséricordes. Avant son incarnation, le Verbe était plein de rigueur : *Vox tonitruï tui in rota, vox confringentis cedros*. Mais depuis qu'il s'est fait homme, il s'est rendu sensible à nos maux, il est plein de douceur et de tendresse : *Mitis et humili corde* : il est plein de compassion pour nos misères¹. Et c'est ainsi que le Père éternel a fait, en se communiquant au grand saint Joseph, son image. De toute éternité, Dieu le Père était séparé de la chair ; élevé en sainteté infiniment au-dessus de notre état, alors il était insensible à

1. Le contraste marqué ici par M. OLIER entre l'ancienne loi et la nouvelle ne devrait pas nous frapper comme étant exagéré. Il s'agit en effet de l'attitude de Dieu telle qu'exprimée pour nous dans ces lois. Voir, sur la différence entre la *loi de crainte* et la *loi d'amour*, *Ia IIae*, q.107, a.1, ad 2.

nos maux et plein de sévérité pour les hommes ; mais du moment qu'il s'est revêtu de la personne de saint Joseph et qu'il s'est voilé sous l'humanité de ce grand saint, il est devenu miséricordieux, plein de tendresse et de sensibilité pour les misères humaines. En lui, il est Père des miséricordes ; c'est pourquoi saint Paul après avoir dit : *Dieu soit bénî, « benedictus Deus »*, ajoute : Père de Jésus-Christ, Père des miséricordes ; c'est-à-dire, qu'en se rendant le Père de Jésus-Christ en saint Joseph, il devint Père des miséricordes, tandis qu'auparavant il était dans son état de Dieu, juste et insensible.

5. Saint Joseph, image de la sagesse et de la prudence du Père éternel

Puisque Dieu le Père a voulu paraître en la personne de saint Joseph, il lui a fait une communication abondante de son esprit de père, *ex quo omnis paternitas* ; et pour conduire la Sagesse éternelle, il lui a donné à lui-même une lumière et une sagesse admirables. Car si Dieu commet à la conduite et à la protection des royaumes, des anges très puissants, et même des premières de ces grandes et sublimes intelligences . . . quelle doit être la grandeur de ce saint à qui Dieu commet la conduite de son Fils plus précieux que cent mille mondes et que cent mille millions de royaumes ! Quelle lumière pour conduire et diriger en toutes choses ce Fils dont les mouvements et tous les pas étaient si précieux et si chers ! . . . [La lumière de saint Joseph] a dû être toujours infaillible pour conduire le Fils de Dieu qui ne saurait faillir ; car autrement on exposerait le Fils de Dieu obéissant à saint Joseph, ou à manquer aux desseins de Dieu et à son devoir, ou à désobéir à celui qui lui tenait la place de son Père et dont il est dit expressément qu'il suivait toutes les volontés : *Et erat subditus illis* ; ayant été donné de Dieu à tous les hommes comme le modèle de l'obéissance, s'il eût désobéi à saint Joseph, chacun trouverait dans sa désobéissance un prétexte pour excuser la sienne et pour dire qu'on peut faillir en obéissant, et que les supérieurs n'ont pas tout ce qui est nécessaire pour conduire avec assurance ; ne serait-ce pas faire un Dieu défaillant dans ses promesses et en sa Providence, s'il refusait aux supérieurs l'esprit qui nous est nécessaire pour nous diriger ? Non, on ne se trompe jamais en obéissant, Dieu se rendant lui-même garant des personnes qui conduisent les autres. Jésus-Christ, Notre-Seigneur, serait donc de pire condition que le reste des hommes qui ne peuvent faillir en obéissant. Il serait de pire condition que les anges inférieurs ; ceux-ci sont soumis à leurs supérieurs avec une entière confiance, et reçoivent d'eux des lumières assurées, certaines et infaillibles dans toute leur conduite, quoiqu'elle ne soit pas

importante comme celle du Fils de Dieu ; or si les anges, à cause qu'ils sont glorieux, ont des supérieurs qui sont doués d'une lumière de gloire, quelle doit être la lumière de saint Joseph, destiné par Dieu le Père, à conduire Jésus-Christ comme son inférieur et à gouverner la très sainte Vierge sa mère. Et quelle honte que d'exposer le Fils de Dieu à contester contre son Père et contre celui qui est rempli de l'esprit même de Dieu. Eh quoi ! Dieu le Père aurait-il voulu exposer Notre-Seigneur à cette messéance, en refusant à notre saint une grâce si convenable et si nécessaire à sa condition ? Notre grand saint est donc rempli d'une sagesse admirable, puisque Dieu lui commet la conduite de la Sagesse même, *Christum, Dei Sapientiam* ; et si Dieu a coutume de donner des grâces proportionnées à l'éminence des emplois qu'il nous confie, quelle aura donc été cette lumière, cette sagesse à laquelle la Sagesse même a été soumise ?

6. La piété du Fils envers son père

Le Fils de Dieu s'étant rendu visible en prenant une chair humaine, il conversait et traitait visiblement avec Dieu son Père, voilé sous la personne de saint Joseph, par lequel son Père se rendait visible à lui. La très sainte Vierge et saint Joseph représentaient tous deux ensemble une seule et même personne, celle de Dieu le Père. C'étaient deux représentations sensibles de Dieu, deux images sous lesquelles il adorait la plénitude de son Père, soit dans sa fécondité éternelle, soit dans sa providence temporelle, soit dans son amour pour ce Fils lui-même et son Église. C'était là comme le saint oratoire de Jésus-Christ et l'objet sensible de toute sa dévotion.

Qui pourrait donc dire l'excellence de notre saint : le grand respect que notre Seigneur avait pour lui, et l'amour fort que la très sainte Vierge lui portait ; Jésus-Christ regardant en lui le Père éternel comme son Père, et la très sainte Vierge considérant en sa personne le même Père éternel comme son époux.

7. Saint Joseph considéré par rapport à l'Église

Saint Joseph ayant été choisi de Dieu pour être son image envers son Fils unique, n'a point été établi pour aucune fonction publique dans l'Église de Dieu, mais seulement pour exprimer sa pureté et sa sainteté incomparable qui le sépare de toute la créature visible ; de là vient qu'il est le patron des âmes cachées et inconnues.

C'est un saint caché que Dieu a voulu tenir secret pendant sa vie, et dont il s'est réservé à lui seul les occupations intérieures sans les partager aux soins extérieurs de l'Église, un saint que Dieu a manifesté au fond des cœurs, et dont il a lui-même imprimé la vénération dans l'intérieur des âmes. Et comme saint Joseph s'est appliqué à Dieu seul pendant sa vie, Dieu s'est réservé à lui-même de le manifester et d'en imprimer l'estime, le culte et la vénération. Comme image du Père Éternel où aboutit toute prière, et qui est la fin et le terme de toute notre religion, saint Joseph doit être le tabernacle universel de l'Église ; c'est pourquoi l'âme unie intérieurement à Jésus-Christ et qui entre dans ses voies, ses sentiments, ses inclinations et ses dispositions, cette âme, tant qu'elle sera sur la terre, sera remplie d'amour, de respect, de tendresse pour saint Joseph à l'imitation de Jésus-Christ vivant sur la terre ; car telles étaient les inclinations et les dispositions de Jésus-Christ : il allait aimer avec tendresse Dieu le Père dans saint Joseph, et l'adorer sous cette image vivante où il habitait réellement. C'est à nous à suivre cette conduite et à aller ainsi rechercher notre Père dans ce saint. C'est en lui que nous devons aller voir, contempler, adorer toutes les perfections divines dont l'assemblage nous rendra parfaits comme notre Père céleste est parfait. Nous apprenons par ce saint qu'on peut ressembler à Dieu le Père, et être parfait sur la terre comme il l'est dans le ciel. Et parce qu'en Dieu le Père, saint Joseph est source de tout bien et de toute miséricorde, on dit de ce saint qu'on ne lui demande rien qu'on ne l'obtienne¹.

VI. LE TRIPLE DÉPÔT COMMIS À JOSEPH PAR LE PÈRE ÉTERNEL, D'APRÈS BOSSUET²

1. Joseph, dépositaire du Père éternel

En effet, je trouve dans les Évangiles trois dépôts confiés au juste Joseph par la providence divine ; et j'y trouve aussi trois vertus qui éclatent entre les autres, et qui répondent à ces trois dépôts ; c'est ce qu'il nous faut expliquer par ordre : suivez, s'il vous plaît, attentivement.

1. Allusion, sans doute, à la déclaration de SAINTE THÉRÈSE D'AVILA, reproduite dans ce même opuscule, pp.27ss.

2. Nous citons ces passages du *Premier panégyrique de saint Joseph*, suivant l'édition critique des Œuvres oratoires de Bossuet, de l'abbé J. LEBARQ, revue et augmentée par CH. URBAIN et E. LEVESQUE, Paris, Desclée, de Brouwer et Cie, 1914, T.2, pp.119-146.

Le premier de tous les dépôts qui a été commis à sa foi (j'entends le premier dans l'ordre des temps), c'est la sainte virginité de Marie, qu'il lui doit conserver entière sous le voile sacré de son mariage, et qu'il a toujours saintement gardée, ainsi qu'un dépôt sacré qu'il ne lui était pas permis de toucher. Voilà quel est le premier dépôt. Le second et le plus auguste, c'est la personne de Jésus-Christ, que le Père céleste dépose en ses mains, afin qu'il serve de père à ce saint enfant, qui n'en peut avoir sur la terre. Vous voyez déjà, Chrétiens, deux grands et deux illustres dépôts confiés aux soins de Joseph ; mais j'en remarque encore un troisième, que vous trouverez admirable, si je puis vous l'expliquer clairement. Pour l'entendre, il faut remarquer que le secret est comme un dépôt. C'est violer la sainteté du dépôt, que de trahir le secret d'un ami ; et nous apprenons par les lois que, si vous divulguez le secret du testament que je vous confie, je puis ensuite agir contre vous comme ayant manqué au dépôt : *Depositum actione tecum agi posse*, comme parlent les jurisconsultes. Et la raison en est évidente, parce que le secret est comme un dépôt. Par où vous pouvez comprendre aisément que Joseph est dépositaire du Père éternel, parce qu'il lui a dit son secret. Quel secret ? Secret admirable, c'est l'Incarnation de son Fils. Car, Fidèles, vous n'ignorez pas (et ce discours vous l'expliquera davantage) que c'était un conseil de Dieu de ne pas montrer Jésus-Christ au monde jusqu'à ce que l'heure en fût arrivée ; et saint Joseph a été choisi, non seulement pour le conserver, mais encore pour le cacher. Aussi lisons-nous dans l'évangéliste qu'il admirait avec Marie tout ce qu'on disait du Sauveur, mais nous ne lisons pas qu'il parlât ; parce que le Père éternel, en lui découvrant le mystère, lui découvre le tout en secret, et sous l'obligation du silence. Et ce secret, c'est un troisième dépôt que le Père ajoute aux deux autres, selon ce que dit le grand saint Bernard, que Dieu a voulu commettre à sa foi le secret le plus sacré de son cœur : *Cui tuto committeret secretissimum et sacratissimum sui cordis arcanum*. Que vous êtes chéri de Dieu, ô incomparable Joseph, puisqu'il vous confie ses trois grands dépôts, la virginité de Marie, la personne de son Fils unique, le secret de tout son mystère !

2. Par quoi Joseph est père du Christ

Il reste maintenant à considérer ce qu'il y a de plus admirable : c'est le fruit sacré de ce mariage, je veux dire le Sauveur Jésus. — Mais il me semble vous voir étonnés, de m'entendre prêcher si assurément que Jésus est le fruit de ce mariage. Nous comprenons bien, direz-vous, que l'incomparable Joseph est père de Jésus-Christ par ses soins ; mais nous

savons qu'il n'a point de part à sa bienheureuse naissance. Comment donc nous assurez-vous que Jésus est le fruit de ce mariage? Cela peut-être paraître impossible : toutefois, si vous rappelez à votre mémoire tant de vérités importantes que nous avons, ce me semble, si bien établies, j'espére que vous m'accorderez aisément que Jésus, ce bénit enfant, est sorti, en quelque manière, de l'union virginal de ces deux époux. Car, Fidèles, n'avons-nous pas dit que c'est la virginité de Marie qui a attiré Jésus-Christ du ciel? Jésus n'est-il pas cette fleur bénite que la virginité a poussée? n'est-il pas le fruit bienheureux que la virginité a produit? Oui, certainement, nous dit saint Fulgence, « il est le fruit, il est l'ornement, il est le prix et la récompense de la sainte virginité : *Sanctae virginitatis fructus, decus et munus* ». C'est à cause de sa pureté que Marie a plu au Père éternel ; c'est à cause de sa pureté que le Saint-Esprit se répand sur elle et recherche ses embrassements, pour la remplir d'un germe céleste. Et par conséquent, ne peut-on pas dire que c'est sa pureté qui la rend féconde? Que si c'est sa pureté qui la rend féconde, je ne craindrai plus d'assurer que Joseph a part à ce grand miracle. Car si cette pureté angélique est le bien de la divine Marie, elle est le dépôt du juste Joseph.

Mais je passe encore plus loin, Chrétiens ; permettez-moi de quitter mon texte, et d'enrichir sur mes premières pensées, pour vous dire que la pureté de Marie n'est pas seulement le dépôt, mais encore le bien de son chaste époux. Elle est à lui par son mariage, elle est à lui par les chastes soins par lesquels il l'a conservée. Ô féconde virginité ! si vous êtes le bien de Marie, vous êtes aussi le bien de Joseph. Marie l'a vouée, Joseph la conserve ; et tous deux la présentent au Père éternel comme un bien gardé par leurs soins communs. Comme donc il a tant de part à la sainte virginité de Marie, il en prend aussi au fruit qu'elle porte : c'est pourquoi Jésus est son fils, non pas à la vérité par la chair ; mais il est son fils par l'esprit, à cause de l'alliance virginal qui le joint avec sa mère. Et saint Augustin l'a dit en un mot : *Propter quod fidele conjugium, parentes Christi vocari ambo meruerunt*. Ô mystère de pureté ! ô paternité bienheureuse ! ô lumières incorruptibles, qui brillent de toutes parts dans ce mariage !

3. Le cœur paternel de Joseph

Ce n'est pas assez au Père éternel d'avoir confié à Joseph la virginité de Marie : il lui prépare quelque chose de plus relevé ; et, après avoir commis à sa foi cette sainte virginité qui doit donner Jésus-Christ au monde, comme s'il avait dessein d'épuiser sa libéralité infinie en faveur de ce patriarche, il va mettre en ses mains Jésus-Christ lui-même, et il

veut le conserver par ses soins. Mais si nous pénétrons le secret, si nous entrons au fond du mystère, c'est là, Fidèles, que nous trouverons quelque chose de si glorieux au juste Joseph que nous ne pourrons jamais assez le comprendre. Car Jésus, ce divin Enfant sur lequel Joseph a toujours les yeux, et qui fait l'aimable sujet de ses saintes inquiétudes, est né sur la terre comme un orphelin, et il n'a point de père en ce monde. C'est pourquoi saint Paul dit qu'il est sans père : *Sine patre*. Il est vrai qu'il en a un dans le ciel ; mais, à voir comme il l'abandonne, il semble que ce père ne le connaît plus. Il s'en plaindra un jour sur la croix, lorsque, l'appelant son Dieu et non pas son Père : *Et pourquoi, dira-t-il, m'abandonnez-vous?* Mais ce qu'il a dit en mourant, il pouvait le dire dès sa naissance, puisque, dès ce premier moment, son Père l'expose aux persécutions et commence à l'abandonner aux injures. Tout ce qu'il fait en faveur de ce Fils unique, pour montrer qu'il ne l'oublie pas, du moins ce qui paraît à nos yeux, c'est de le mettre en la garde d'un homme mortel, qui conduira sa pénible enfance ; et Joseph est choisi pour ce ministère. Que fera ici ce saint homme? Qui pourrait dire avec quelle joie il reçoit cet abandonné, et comme il s'offre de tout son cœur pour être le père de cet orphelin? Depuis ce temps-là, Chrétiens, il ne vit plus que pour Jésus-Christ, il n'a plus de soin que pour lui ; il prend lui-même pour ce Dieu un cœur et des entrailles de père ; et ce qu'il n'est pas par nature, il le devient par affection.

Mais afin que vous soyez convaincus de la vérité d'un si grand mystère, et si glorieux à Joseph, il faut vous le montrer par les Ecritures, et pour cela vous exposer une belle réflexion de saint Chrysostome. Il remarque dans l'Évangile que partout Joseph y paraît en père. C'est lui qui donne le nom à Jésus, comme les pères le donnaient alors ; c'est lui seul que l'ange avertit de tous les périls de l'Enfant, et c'est à lui qu'il annonce le retour. Jésus le révère et lui obéit : c'est lui qui dirige toute sa conduite, comme en ayant le soin principal ; et partout il nous est montré comme père. D'où vient cela? dit saint Chrysostome ; en voici la raison véritable. C'est, dit-il, que c'était un conseil de Dieu, de donner au grand saint Joseph « tout ce qui peut appartenir à un père sans blesser la virginité ».

Je ne sais si je comprends bien toute la force de cette pensée ; mais voici, si je ne me trompe, ce que veut dire ce grand évêque. Et premièrement supposons pour certain que c'est la sainte virginité qui empêche que le Fils de Dieu, en se faisant homme, ne choisisse un père mortel. En effet, Jésus-Christ venant sur la terre pour se rendre semblable aux hommes, comme il voulait bien avoir une mère, il ne devait pas refuser, ce semble, d'avoir un père tout ainsi que nous, et de s'unir encore à notre

nature par le nœud de cette alliance ; mais la sainte virginité s'y est opposée, parce que les prophètes lui avaient promis qu'un jour le Sauveur la rendrait féconde ; et puisqu'il devait naître d'une Vierge mère, il ne pouvait avoir de père que Dieu. C'est par conséquent la virginité qui empêche la paternité de Joseph. Mais peut-être l'empêcher jusqu'à ce point que Joseph n'y ait plus de part, et qu'il n'ait aucune qualité de père ? Nullement, dit saint Chrysostome ; car la sainte virginité ne s'oppose qu'aux qualités qui la blessent ; et qui ne sait qu'il y en a, dans le nom de père, qui ne choquent pas la pudeur et qu'elle peut avouer pour siennes ? Ces soins, cette tendresse, cette affection, cela blesse-t-il la virginité ? Voyez donc le secret de Dieu, et l'accommodelement qu'il invente dans ce différent mémorable entre la paternité de Joseph et la pureté virginale. Il partage la paternité, et il veut que la virginité fasse le partage. Sainte pureté, lui dit-il, vos droits vous seront conservés. Il y a quelque chose dans le nom de père que la virginité ne peut pas souffrir ; vous ne l'aurez pas, ô Joseph ! Mais « tout ce qui appartient à un père sans que la virginité soit intéressée, voilà, dit-il, ce que je vous donne : *Hoc tibi do, quod salva virginitate paternum esse potest* ». Et par conséquent, Chrétiens, Marie ne concevra pas de Joseph, parce que la virginité y serait blessée ; mais Joseph partagera avec Marie ces soins, ces veilles, ces inquiétudes, par lesquelles elle élèvera ce divin Enfant ; et il ressentira pour Jésus cette inclination naturelle, toutes ces douces émotions, tous ces tendres empressements d'un cœur paternel.

Mais peut-être vous demanderez où il prendra ce cœur paternel, si la nature ne le lui donne pas ? Ces inclinations naturelles peuvent-elles s'acquérir par choix ; et l'art peut-il imiter ce que la nature écrit dans les cœurs ? Si donc saint Joseph n'est pas père, comment aura-t-il un amour de père ? C'est ici qu'il nous faut entendre que la puissance divine agit en cette œuvre. C'est par un effet de sa puissance que saint Joseph a un cœur de père ; et si la nature ne le donne pas, Dieu lui en fait un de sa propre main. Car c'est de lui dont il est écrit qu'il tourne où il lui plaît les inclinations. Pour l'entendre, il faut remarquer une belle théologie que le Psalmiste nous a enseignée, lorsqu'il dit que Dieu forme en particulier tous les cœurs des hommes : *Qui finxit singillatim corda eorum*. Ne vous persuadez pas, Chrétiens, que David regarde le cœur comme un simple organe du corps, que Dieu forme par sa puissance comme toutes les autres parties qui composent l'homme. Il veut dire quelque chose de singulier : il considère le cœur en ce lieu comme principe de l'inclination ; et il le regarde dans les mains de Dieu comme une terre molle et humide, qui cède et qui obéit aux mains du potier, et reçoit de lui sa figure. C'est

ainsi, nous dit le Psalmiste, que Dieu forme en particulier tous les cœurs des hommes.

Qu'est-ce à dire : en particulier ? Il fait un cœur de chair dans les uns, quand il les amollit par la charité ; un cœur endurci dans les autres, lorsque, retirant ses lumières par une juste punition de leurs crimes, il les abandonne au sens réprouvé. Ne fait-il pas dans tous les fidèles, non un cœur d'esclave, mais un cœur d'enfant, quand il envoie en eux l'Esprit de son Fils ? Les apôtres tremblaient au moindre péril ; mais Dieu leur fait un cœur tout nouveau, et leur courage devient invincible. Quels étaient les sentiments de Saül pendant qu'il paissait ses troupeaux ? Ils étaient sans doute bas et populaires. Mais Dieu, en le mettant sur le trône, lui change le cœur par son onction : *Immutavit Dominus cor Saül* ; et il reconnaît incontinent qu'il est roi. D'autre part, les Israélites considéraient ce nouveau monarque comme un homme de la lie du peuple ; mais la main de Dieu leur touchant le cœur, *quorum tetigerat Deus corda*, aussitôt ils le voient plus grand, et ils se sentent émus, en le regardant, de cette crainte respectueuse que l'on a pour ses souverains : c'est que Dieu faisait en eux un cœur de sujets.

C'est donc, Fidèles, cette même main qui forme en particulier tous les cœurs des hommes, qui fait un cœur de père en Joseph et un cœur de fils en Jésus. C'est pourquoi Jésus obéit et Joseph ne craint pas de lui commander. Et d'où lui vient cette hardiesse de commander à son Créateur ? C'est que le vrai père de Jésus-Christ, ce Dieu qui l'engendre dans l'éternité, ayant choisi le divin Joseph pour servir de père au milieu des temps à son Fils unique, a fait en quelque sorte couler en son sein quelque rayon ou quelque étincelle de cet amour infini qu'il a pour son Fils : c'est ce qui lui change le cœur, c'est ce qui lui donne un amour de père ; si bien que le juste Joseph, qui sent en lui-même un cœur paternel formé tout à coup par la main de Dieu, sent aussi que Dieu lui ordonne d'user d'une autorité paternelle ; et il ose bien commander à celui qu'il reconnaît pour son maître.

4. Votre père et moi vous cherchions avec une extrême douleur (LUC, II, 48)

Est-ce [la persécution sous Hérode] assez pour éprouver sa fidélité ? Chrétiens, ne le croyez pas ; voici encore une plus étrange épreuve. Si c'est peu des hommes pour le tourmenter, Jésus devient lui-même son persécuteur : il s'échappe adroitement de ses mains, il se dérobe à sa vigilance, et il demeure trois jours perdu. Qu'avez-vous fait, fidèle Joseph ? Qu'est devenu le sacré dépôt que le Père céleste vous a confié ? Ha !

qui pourrait ici raconter ses plaintes ? Si vous n'avez pas encore entendu la paternité de Joseph, voyez ses larmes, voyez ses douleurs, et reconnaissiez qu'il est père. Ses regrets le font bien connaître, et Marie a raison de dire, à cette rencontre : « *Pater tuus et ego dolentes quaerebamus te* : Votre père et moi nous cherchions avec une extrême douleur. » Ô mon Fils ! dit-elle au Sauveur, je ne crains pas de l'appeler ici votre père, et je ne prétends pas faire tort à la pureté de votre naissance. Il s'agit de soins et d'inquiétudes, et c'est par là que je puis dire qu'il est votre père, puisqu'il a des inquiétudes vraiment paternelles : *Ego et pater tuus* ; je le joins avec moi par la société des douleurs.

5. La vocation cachée de saint Joseph, dépositaire du Père

Mais, pour entendre solidement la grandeur et la dignité de la vie cachée de Joseph, remontons jusqu'au principe ; et admirons, avant toutes choses, la variété infinie des conseils de la Providence dans les vocations différentes. Entre toutes les vocations, j'en remarque deux, dans les Écritures, qui semblent directement opposées : la première, celle des Apôtres ; la seconde, celle de Joseph. Jésus est révélé aux Apôtres, Jésus est révélé à Joseph, mais avec des conditions bien contraires. Il est révélé aux Apôtres pour l'annoncer par tout l'univers ; il est révélé à Joseph pour le taire et pour le cacher. Les Apôtres sont des lumières pour faire voir Jésus-Christ au monde ; Joseph est un voile pour le couvrir : et, sous ce voile mystérieux, on nous cache la virginité de Marie et la grandeur du Sauveur des âmes. Aussi nous lisons dans les Écritures que, lorsqu'on le voulait mépriser : *N'est-ce pas là*, disait-on, *le fils de Joseph* ? Si bien que Jésus entre les mains des Apôtres, c'est une parole qu'il faut prêcher : « *Loquimini... omnia verba vitae hujus* ; Prêchez la parole de cet Évangile » ; et Jésus entre les mains de Joseph, c'est une parole cachée : *Verbum absconditum*, et il n'est pas permis de la découvrir. En effet, voyez-en la suite. Les divins Apôtres prêchent si hautement l'Évangile, que le bruit de leur prédication retentit jusqu'au ciel : et saint Paul a bien osé dire que les conseils de la sagesse divine sont venus à la connaissance des célestes puissances *par l'Église*, dit cet Apôtre, et par le ministère des prédicateurs, *per Ecclesiam* ; et Joseph, au contraire, en-tendant parler des merveilles de Jésus-Christ, il écoute, il admire et se tait.

Que veut dire cette différence ? Dieu est-il contraire à lui-même dans ces vocations opposées ? Non, Fidèles, ne le croyez pas : toute cette diversité tend à enseigner aux enfants de Dieu cette vérité importante, que toute la perfection chrétienne ne consiste qu'à se soumettre. Celui

qui glorifie les apôtres par l'honneur de la prédication glorifie aussi saint Joseph par l'humilité du silence ; et par là nous devons apprendre que la gloire des chrétiens n'est pas dans les emplois éclatants, mais à faire ce que Dieu veut. Si tous ne peuvent pas avoir l'honneur de prêcher Jésus-Christ, tous peuvent avoir l'honneur de lui obéir ; et c'est la gloire de saint Joseph, c'est le solide honneur du christianisme. Ne me demandez donc pas, Chrétiens, ce que faisait saint Joseph dans sa vie cachée : il est impossible que je vous l'apprenne, et je ne puis répondre autre chose, sinon ce que dit le divin Psalmiste : « Le juste, dit-il, qu'a-t-il fait ? *Justus autem quid fecit ?* » Ordinairement la vie des pécheurs fait plus de bruit que celle des justes ; parce que l'intérêt et les passions, c'est ce qui remue tout dans le monde. Les pécheurs, dit David, ont tendu leur arc, ils l'ont lâché contre les justes, ils ont détruit, ils ont renversé ; on ne parle que d'eux dans le monde : *Quoniam quae perfecisti destruxerunt*. « Mais le juste, ajoute-t-il, qu'a-t-il fait ? *Justus autem quid fecit ?* » Il veut dire qu'il n'a rien fait. En effet, il n'a rien fait pour les yeux des hommes, parce qu'il a tout fait pour les yeux de Dieu. C'est ainsi que vivait le juste Joseph ; il voyait Jésus-Christ, et il se taisait ; il le goûtait, et il n'en parlait point ; il se contentait de Dieu seul, sans partager sa gloire avec les hommes. Il accomplissait sa vocation, parce que, comme les Apôtres sont les ministres de Jésus-Christ découvert, Joseph était le ministre et le compagnon de sa vie cachée.

VII. POURQUOI SAINT JOSEPH EST NOMMÉMENT LE PATRON DE L'ÉGLISE, D'APRÈS L'ENCYCLIQUE *QUANQUAM PLURIES* DE LÉON XIII¹

Voici, enfin, le document le plus autorisé, qui fait valoir en même temps la substance des enseignements déjà cités.

Les raisons et les motifs spéciaux pour lesquels saint Joseph est nommément le patron de l'Église et qui font que l'Église espère beaucoup, en retour, de sa protection et de son patronage, sont que Joseph fut l'époux de Marie et qu'il fut réputé le père de Jésus-Christ. De là ont découlé sa dignité, sa faveur, sa sainteté, sa gloire. Certes, la dignité de la Mère de Dieu est si haute qu'il ne peut être créé rien au-dessus. Mais, toutefois, comme Joseph a été uni à la bienheureuse Vierge par le lien conjugal, il

1. Nous citons la partie doctrinale de ce document pontifical. — Trad. dans les *Actes de Léon XIII*, Maison de la Bonne Presse, Paris, s.d., T.2, pp.252-257.

n'est pas douteux qu'il n'ait approché plus que personne de cette dignité suréminente par laquelle la Mère de Dieu surpassé de si haut toutes les natures créées¹. Le mariage est, en effet, la société et l'union de toutes la plus intime, qui entraîne de sa nature la communauté des biens entre l'un et l'autre conjoints. Aussi, en donnant Joseph pour époux à la Vierge, Dieu lui donna non seulement un compagnon de sa vie, un témoin de sa virginité, un gardien de son honneur, mais encore, en vertu même du pacte conjugal, un participant de sa sublime dignité.

Semblablement, Joseph brille entre tous par la plus auguste dignité, parce qu'il a été, de par la volonté divine, le gardien du Fils de Dieu, regardé par les hommes comme son père. D'où il résultait que le Verbe de Dieu était humblement soumis à Joseph, qu'il lui obéissait et qu'il lui rendait tous les devoirs que les enfants sont obligés de rendre à leurs parents.

De cette double dignité découlaien d'elles-mêmes les charges que la nature impose aux pères de famille, de telle sorte que Joseph était le gardien, l'administrateur et le défenseur légitime et naturel de la maison divine dont il était le chef. Il exerça de fait ces charges et ces fonctions pendant tout le cours de sa vie mortelle. Il s'appliqua à protéger avec un souverain amour et une sollicitude quotidienne son Épouse et le divin Enfant ; il gagna régulièrement par son travail ce qui était nécessaire à l'un et à l'autre pour la nourriture et le vêtement ; il préserva de la mort l'Enfant

1. Puisqu'une certaine presse anglicane a cru devoir accuser, ces jours-ci, le Vicaire du Christ de grossière hérésie [« rank heresy »], à cause de la prière composée pour cette année mariale, centenaire du dogme de l'Immaculée Conception, il convient de rappeler qu'à l'apparition de la présente encyclique *Quanquam pluries*, l'assemblée de 'L'alliance évangélique' déclarait que c'était un devoir pour elle de s'élever contre ce nouveau paganisme et ajoutait que même au point de vue catholique Léon XIII devait être regardé comme hérétique. On renvoie à deux articles du R. P. PFÜLF qui répondit à ces attaques dans une revue que nous n'avons pu consulter : *Stimmen aus Maria-Laach*, T.38, pp.137ss. — Nous ne pouvons d'autre part oublier que jadis on faisait pire que cela. Car il y eut un temps où les hommes, grincant des dents contre lui, accusaient le Fils de Marie, le Verbe Incarné, à sa face — le répétant bien des fois — d'être possédé du père, du prince même de l'hérésie, et de déraisonner (JEAN, x, 20). Et Dieu merci qu'il soit resté quelque chose de ce divin déraisonnement dans son Église — des choses qui ne cessent d'étonner. On ne peut quand même pas s'attendre à ce que la sagesse du monde puisse se mesurer ou s'allier à la sagesse de Dieu ! Voilà du moins une chose dont il faut désespérer — *Je ne prie pas pour le monde* (JEAN, xvii, 9) — sans toutefois perdre l'espoir de vaincre cette sagesse qui vient d'en bas et d'en libérer le prochain ; sans négliger cette dose qui peut en avoir survécu en notre propre personne.

menacé par la jalouse d'un roi, en lui procurant un refuge ; dans les incommodités des voyages et les amertumes de l'exil, il fut constamment le compagnon, l'aide et le soutien de la Vierge et de Jésus.

Or, la divine maison que Joseph gouverna comme avec l'autorité du père contenait les prémisses de l'Église naissante. De même que la très sainte Vierge est la Mère de Jésus-Christ, elle est la Mère de tous les chrétiens qu'elle a enfantés sur le mont du Calvaire, au milieu des souffrances suprêmes du Rédempteur ; Jésus-Christ aussi est comme le premier-né des chrétiens, qui, par l'adoption et la rédemption, sont ses frères.

Telles sont les raisons pour lesquelles le bienheureux Patriarche regarde comme lui étant particulièrement confiée la multitude des chrétiens qui compose l'Église, c'est-à-dire cette immense famille répandue par toute la terre, sur laquelle, parce qu'il est l'époux de Marie et le père de Jésus-Christ, il possède comme une autorité paternelle. Il est donc naturel et très digne du bienheureux Joseph que, de même qu'il subvenait autrefois à tous les besoins de la famille de Nazareth et l'entourait saintement de sa protection, il couvre maintenant de son céleste patronage et défende l'Église de Jésus-Christ.

Vous comprenez facilement, Vénérables Frères, que ces considérations sont confirmées par l'opinion qu'un grand nombre de Pères de l'Église ont admise et à laquelle acquiesce la sainte liturgie elle-même, que ce Joseph des temps anciens, fils du patriarche Jacob, fut la figure du nôtre, et, par son éclat, témoigna de la grandeur du futur gardien de la divine famille.

Et, en effet, outre que le même nom, point dénué de signification, fut donné à l'un et à l'autre, vous connaissez parfaitement les similitudes évidentes qui existent entre eux : celle-ci d'abord, que le premier Joseph obtint la faveur et la particulière bienveillance de son maître, et que, étant préposé par lui à l'administration de sa maison, il arriva que la prospérité et l'abondance affluèrent, grâce à Joseph, dans la maison du maître ; celle-ci ensuite, plus importante, que, par l'ordre du roi, il présida avec une grande puissance au royaume, et en un temps où la disette des fruits et la cherté des vivres vint à se produire, il pourvut avec tant de sagesse aux besoins des Égyptiens et de leurs voisins, que le roi décréta qu'on l'appellerait le *Sauveur du monde*.

C'est ainsi que, dans cet ancien patriarche, il est permis de reconnaître la figure du nouveau. De même que le premier fit réussir et prospérer les intérêts domestiques de son maître et bientôt rendit de merveilleux services à tout le royaume, de même le second, destiné à être le gardien de la religion chrétienne, doit être regardé comme le protecteur et le défenseur de l'Église, qui est vraiment la maison du Seigneur et le royaume de Dieu sur la terre.

Il existe des raisons pour que les hommes de toute condition et de tout pays se recommandent et se confient à la foi et à la garde du bienheureux Joseph.

Les pères de famille trouvent en Joseph la plus belle personnification de la vigilance et de la sollicitude paternelle ; les époux, un parfait exemple d'amour, d'accord et de fidélité conjugale, les vierges ont en lui, en même temps que le modèle, le protecteur de l'intégrité virginal. Que les nobles de naissance apprennent de Joseph à garder, même dans l'infortune, leur dignité ; que les riches comprennent par ses leçons, quels sont les biens qu'il faut désirer et acquérir au prix de tous ses efforts.

Quant aux prolétaires, aux ouvriers, aux personnes de condition médiocre, ils ont comme un droit spécial à recourir à Joseph et à se proposer son imitation¹. Joseph, en effet, de race royale, uni par le mariage à la plus grande et à la plus sainte des femmes, regardé comme le père du Fils de Dieu, passe néanmoins sa vie à travailler et demande à son labeur d'artisan tout ce qui est nécessaire à l'entretien de sa famille.

VIII. « N'EST-IL PAS LE FILS DU CHARPENTIER ? » (MATTH., XIII, 55)

In se reconcilians ima summis.
Graduel de l'Annonciation

Plusieurs choses seraient ici à noter et à comparer entre elles. Saint Joseph, ouvrier, charpentier², pratiquait un art mécanique,

1. Combien grande est la confiance de l'Église dans le patronage du Charpentier, on le voit encore dans le passage suivant de l'encyclique de Pie XI, *Divini Redemptoris*, contre le communisme athée : « Et pour hâter cette paix tant désirée de tous, la 'Paix du Christ dans le Règne du Christ', Nous mettons la grande action de l'Église catholique contre le communisme athée mondial sous l'égide du puissant protecteur de l'Église, saint Joseph. Il appartient, lui, à la classe ouvrière ; il a fait la rude expérience de la pauvreté, pour lui et pour la sainte Famille, dont il était le chef vigilant et aimant ; il reçut en garde l'Enfant divin quand Hérode lança contre Lui ses sicaires. Par une vie de fidélité absolue dans l'accomplissement du devoir quotidien, il a laissé un exemple à tous ceux qui doivent gagner leur pain par le travail manuel, et a mérité d'être appelé le Juste, modèle vivant de cette justice chrétienne qui doit régner dans la vie sociale » (édit. Maison de la Bonne Presse, Paris, s.d., pp.45-46).

2. Sur le métier de saint Joseph et du Fils, voir Fr.-M. BRAUN, o.p., *Jésus, histoire et critique*, Casterman, Paris, 1947, ch.5, pp.67ss.

lequel, quant à l'imposition du nom [*id a quo nomen imponitur*]¹, s'appelle *art per prius*. À noter aussi que le nom *matière*, en latin comme en grec, signifiait, selon une première imposition — celle qui se tient le plus près du plus connu de nous — *bois de construction*. La nature nous livre dans le bois un sujet aisément ouvrable qui se prête à recevoir la figure, la *forme* que nous voulons lui donner, soit par abstraction (au sens primitif de ce mot) soit par composition. C'est pourquoi ce nom de *matière* s'étend spontanément à signifier tout ce qui a la nature de sujet déterminable ; de même que *forme* se dira de ce en vertu de quoi le cercle diffère premièrement du triangle, et l'homme de l'éléphant.

Marquons aussi que la nutrition, comme la génération, est une fonction de la vie végétative, c'est-à-dire du degré de vie le plus inférieur qui soit. C'est pourtant à ce degré de vie qu'appartiennent la procession temporelle du Verbe, sa conservation et sa croissance sur terre par la nutrition. Et ce n'est que par ces deux fonctions de vie, les plus humbles et les plus naturelles, que des personnes créées peuvent atteindre à l'ordre de l'union hypostatique du Verbe à notre nature². Ni Marie ni Joseph ne pouvaient instruire la Sagesse ;

1. Sur la distinction entre *id a quo nomen imponitur* et *id ad quod nomen imponitur*, voir, *In Perih.*, lect.4 (edit. LEON.), n.9 ; *Ia Pars*, q.13, a.8, c. ; q.67, a.1 ; *IIa IIiae*, q.57, a.1, ad 1 ; q.92, a.1, ad 2 ; *Q. D. de Pot.*, q.9, a.3, ad 1 ; *Q. D. de Verit.*, q.4, a.1, ad 8 et ad 10.

2. Nous avons ici un autre exemple de cette réconciliation que Dieu peut opérer entre le plus sublime et le plus éloigné de sa propre perfection. C'est ainsi que dans l'Incarnation il a pu et a voulu se servir, d'une façon sans pareille, de la plus précaire des natures raisonnables. Notons en effet que la personne humaine — Dieu ne pourrait l'assumer pas plus qu'aucun autre suppôt — diffère de toute autre personne par ceci qu'en raison de sa nature composée elle est entitativement un *totum ex partibus*, dont aucune des parties n'est par elle-même la personne. C'est à Dieu seul qu'appartient de la façon la plus formelle et entière la notion de *totum ante partes* (*De divinis nominibus*, c.1, lect.2). En comparaison de ce tout, la personne créée, voire l'univers tout entier, ne peut avoir, sous ce même rapport, que la nature de partie. Or, à parler absolument, et encore qu'elle soit sans composition, Dieu eût pu assumer une nature d'ange (*IIIa Pars* q.4, a.1, ad 3) car même l'ange ne peut être une personne en vertu de sa seule nature (CAJE-

mais la Vierge l'a engendrée, et Joseph l'a nourrie comme un père — Lui, le Verbe qui procède, parfait, de la fécondité du Père ; Lui, en qui les élus voient Dieu, et que l'Église appelle *panis angelicus*.

TAN, *ibid.*, aa.1-2). Toutefois, comme « il n'y a pas dans la nature angélique de puissance, sans acte, à la personnalité, les anges ne venant pas à l'être par voie de génération, il ne convenait pas que fût assumée une nature angélique » (*In III Sent.*, d.2, q.1, ad qc.2). C'est grâce à l'imperfection de la nature humaine — d'où la fragilité caractéristique de notre personne — qu'une personne divine peut ainsi assumer cette nature, être *Fils de David* et frère des hommes — *premier-né d'un grand nombre de frères* (*Rom.*, VIII, 29), et *semblable en tout à ses frères* (*Hébr.*, II, 17) — suivant cette fraternité proprement dite qui demande ressemblance de nature et rapport à un principe géniteur, de la même nature. « Le Christ nous a pour frères, et en raison de la ressemblance de la filiation [divine] qu'il a communiquée, et en raison de notre nature qu'il a assumée » (*In ad Rom.*, c.viii, lect.6 [edit. CAI], n.706). Or, cette nature humaine, il se l'est acquise par voie de génération laquelle est une œuvre de la puissance de vie la plus inférieure qui soit, aucun degré de vie n'étant plus éloigné de l'immanente et absolue fécondité de Dieu. On ne peut cependant concevoir d'union plus intime que celle de ces extrêmes, en tant que « l'unité de la personne divine, en laquelle sont unies les deux natures, est la plus grande qui soit [...]. L'unité de la personne divine est plus grande que l'unité de personne et de nature en nous. C'est pourquoi l'union de l'Incarnation l'emporte sur l'union de l'âme et du corps » (*IIIa Pars.*, q.2, a.9, c. et ad 3). Et c'est encore dans la destruction de cette nature corruptible que le Verbe nous a rachetés. Or, il y a une révolte contre le divin, qui ne se comprend qu'à la lumière de cette doctrine chrétienne. Je veux dire cet esprit d'insurrection, soufflé par des intellectuels déracinés, dépourvus de toucher, sans mains ; esprit nanti d'une perversion de cette doctrine, lequel d'ailleurs on ose attribuer nommément au ferment évangelique — alors que l'Église n'y voit qu'une rébellion diabolique, une contre-façon de ce ferment. Cet adultère spirituel, cette fraude homicide, perpétrés au nom du Sauveur, consistent à tenter de faire accorder à la nature elle-même des réalités les plus humbles — à la créature raisonnable la moins élevée, comme aux arts qui sont ordonnés à transformer la matière en objets utiles à la vie matérielle de l'homme — cette qualité qui ne pourrait être leur qu'en vertu de ce que la miséricordieuse condescendance du Tout-Puissant peut en faire, et par la fin à laquelle Dieu nous engage à les ordonner. L'Église enseigne qu'« Il est donc vrai que la condition des humbles n'a rien d'abject, et non seulement le travail de l'ouvrier n'est pas déshonorant, mais peut, si la vertu vient s'y joindre, être grandement ennobli. Joseph, content du peu qu'il possédait, supporta les difficultés inhérentes à cette médiocrité de fortune avec grandeur d'âme, à l'imitation de son Fils qui, après avoir accepté la forme d'esclave, lui, le Seigneur de toutes choses, s'assujettit volontairement à l'indigence et au manque de tout. — Au moyen de ces considérations, les pauvres et

Festa nutritoris Jesu
Colant fideles servuli ;
Qui umano pavit esu
Nutritorem saeculi

Hymne *Ad Laudes* (*Brév. carmél.*, 1495).

La vie végétative, d'autre part, est en même temps la vie la plus proche de la *nature* entendue au sens le plus propre suivant l'ordre,

tous ceux qui vivent du travail de leurs mains doivent relever leur courage et penser juste. S'ils ont le droit de sortir de la pauvreté et d'acquérir une meilleure situation par des moyens légitimes, la raison et la justice leur défendent de renverser l'ordre établi par la Providence de Dieu. Bien plus, le recours à la force et les tentatives par voie de sédition et de violence sont des moyens insensés, qui aggravent la plupart du temps les maux pour la suppression desquels on les entreprend. Que les pauvres, donc, s'ils veulent être sages, ne se fient pas aux promesses des hommes de désordre, mais à l'exemple et au patronage du bienheureux Joseph, et aussi à la maternelle charité de l'Église, qui prend chaque jour de plus en plus souci de leur sort » (*Quanquam pluries*, pp.256-259). Même des intellectuels catholiques tiennent aujourd'hui des paroles très injurieuses contre cet enseignement. (Je vise ici plus particulièrement un article qui paraît, parmi d'autres fort louables, dans la revue *Sources*, n.9, sept.-oct., 1953, sous le titre *Théologie du travail*.) À cause de cet enseignement et de cette attitude, mais à travers les tergiversations de mise, l'Église se fait qualifier d'hésitante, accuser de « fausse manœuvre », reprocher de prendre « des demi-mesures craintives », de « moraliser le travail par de pieuses intentions », de faire jouer prématurément les fins soit-disant « subjectives du travailleur, ses croyances ou ses options politiques, ses intentions ou ses prétentions ». Au contraire, nous dit-on, nous devrions reconnaître que « le travail, la 'civilisation du travail', vaut en soi, pour sa vérité propre, pour son efficacité originale, pour la construction du monde, pour le destin historique de l'humanité », pour la « matière d'une nouvelle chrétienté ». Et tout cela pour émanciper la personne humaine, mais en l'enfouissant, sans secours, dans « ses bases matérielles », pour y rencontrer sans doute encore moins que le dieu de David de Dinant. N'est-ce pas Karl Marx qui enseignait que « c'est en produisant une œuvre, en se subordonnant à elle, en se soumettant à ses lois dans la matière, que l'homme au travail trouve sa perfection d'homme » ? Il ne disait pas, lui, l'auteur du *Capital*, « sa perfection d'ouvrier ou d'artisan », mais « sa perfection d'homme », une perfection qu'on attribuait autrefois aux vertus cardinales, à la prudence, qui a pour fin le bien humain (*Ia IIae*, q.57, a.5). « Cette 'objectivité' un instant dépersonnalisante, matérialiste, pourrait-on dire, a de quoi surprendre, et elle est le scandale d'un certain spiritualisme. De fait, c'est parce que, grâce au machinisme, il a dressé en pleine force cette loi fondamen-

non pas de l'imposition du nom (savoir : naissance ou naître), mais selon l'ordre des choses elles-mêmes¹. Et la nature, entendue en ce sens, « n'est rien d'autre qu'une raison [*ratio, logos*] mise au-dedans

tale, que le travail industrialisé a provoqué, et provoque encore, l'effarement de la conscience religieuse, en même temps que la protestation, moins intéressante, elle, d'un aristocratisme littéraire ou philosophique » (*Art. cité*). La seule nouveauté de ces propos incroyablement épais est qu'on veut maintenant les dériver de l'enseignement du Docteur commun. Mieux que cela ! On nous fait comprendre que le jour où les chrétiens auraient atteint à « la lucidité et l'assurance d'une foi maîtresse d'elle-même et de ses moyens », l'Église ferait, de la pâte gâtée par le ferment infernal, de l'œuvre « des bagarres et de la violence, parfois dans le sang » ; du fruit des injustices, de la haine contre la personne du prochain, de l'orgueil si bête dont se sert le Malin, des crimes les plus atroces de l'histoire, une « consécration pleine de sens ». Il n'existe donc pour ces gens plus de crimes ? Le marxisme parricide voulait réussir un homme qui, dans l'œuvre de ses mains, s'adore soi-même comme étant « le véritable soleil ». On voudrait maintenant établir cette idole *dans le lieu saint*, nous disant : *Voici, le Christ est ici ! Mais ne le croyez pas... Voilà que je vous l'ai prédit* (*MATTH.*, xxiv, 15, 23). Nous voulons croire que ces gens ne savent ce qu'ils disent. De telles doctrines font éclipser à nos yeux le *jour du Seigneur* par le *jour de l'homme*, céder la crainte de Dieu à la couardise devant la colère de celui dont l'envie forma ce jour, et qui, dans sa nature seule est vraisemblablement ce qu'il y a de plus parfait parmi les personnes créées. Cela n'empêche qu'à travers ces élucubrations stupides l'esprit du mal ne se serve de celles-ci pour son œuvre d'envie, pour se venger contre Dieu qui sait faire de si grandes choses avec si peu ; qui s'est servi de ce qu'il y a de plus naturel et inférieur dans la vie que l'homme possède en commun avec tous les vivants terrestres ; qui — après avoir fait participer, en Marie, la personne humaine à l'œuvre de rédemption — a élevé son principe géniteur terrestre au-dessus de toute sa création, où la Vierge n'a cessé de dire *Nigra sum, sed formosa*. Celui qui dit *Non serviam !, homicide depuis le commencement*, s'élève, par le truchement de l'homme, contre Celui qui s'est laissé diriger par le plus inférieur des arts parce que cet art est de sa nature si humble, et qu'il y peut démontrer qu'en sciant des planches et en enfonçant des clous on peut, *si la vertu vient s'y joindre*, mériter de voir, dans sa propre nature, par le Fils du charpentier, le *Faber* de toutes choses quant à tout ce qu'elles sont — qui pour un plus grand bien peut tolérer le crime mais ne saurait le consacrer. Le vœu de sanctifier le mal se forme à l'instigation d'un autre ouvrier, qui ne cesse de travailler, *menteur* qu'il est, et *père du mensonge*. Contre les doctrines qui servent à *accomplir les désirs de ce père* (*JEAN*, viii, 44) il convient de rappeler que le Diable et le bon Dieu sont très différents l'un de l'autre, encore que leurs noms commencent chacun par un D.

1. In *V Metaph.*, lect.5 (edit. CATHALA), nn.824-826.

même des choses par un art, savoir : l'art divin, pour qu'elles se puissent mouvoir vers une fin déterminée². Or, cet art, ce divin artisan n'est autre que le Verbe qui procède du Père, non seulement exemplaire et origine des natures, mais qui donne aussi la vie à tout ce que Dieu fait de vivant.

Le Verbe, en procédant au sein du Père, représente tout ce que le Père connaît. Alors qu'en nous il y a autant de verbes que nous connaissons de choses,

... Dieu, par contre, connaît en un seul acte soi-même et toutes choses ; son unique Verbe n'exprime donc pas seulement le Père, mais encore les créatures. D'autre part, tandis qu'à l'endroit de Dieu la pensée divine est connaissance pure, à l'endroit des créatures elle est connaissance et cause ; dès lors, le Verbe de Dieu est pure expression de ce qui est en Dieu le Père, mais il est expression et cause des créatures. D'où le mot du Psalmiste : *Il a parlé, et les choses ont été faites* (*Ps.*, xxx, 9). Nommer « Le Verbe », c'est en effet évoquer l'idée ouvrière des choses que Dieu fait³.

Au lieu de ces idées platoniciennes nous avons le Fils unique, Verbe de Dieu. En effet, l'artisan produit son œuvre par ceci qu'il la fait participer de la forme conçue par lui en soi-même, pour l'imprimer en quelque sorte à une matière extérieure [*quasi involvens eam exteriori materiae*] ; comme si on disait que l'artisan fait une maison par la forme de la chose, qu'il a conçue auprès de soi-même. Et c'est ainsi qu'on dit de Dieu qu'il fait toutes choses dans sa Sagesse, car la sagesse de Dieu réfère aux créatures comme l'art du constructeur se rapporte à la maison qu'il a faite. Or cette forme et sagesse, c'est le Verbe, et c'est pourquoi toutes choses ont été établies en lui, comme dans un exemplaire (*Gen.*, 1 ; *Ps.*, xxx, 9) : *Dixit, et facta sunt*, car il a formé toutes choses dans le Verbe, pour qu'elles soient faites⁴.

Or, cette Sagesse qui est le Verbe, elle est art au sens le plus parfait du mot quant à *id ad quod nomen imponitur*, considéré selon la priorité de nature. Car elle *fait* les choses, de rien, quant à tout ce qu'elles sont⁴.

1. In *II Phys.*, lect.14 (edit. LEON.), n.8.

2. *Ia Pars*, q.34, a.3, c. — Nous utilisons la traduction de la *Revue des Jeunes*.

3. In *ad Coloss.*, c.1, lect.4 (edit. CAR), Marietti, 1953, n.37.

4. « Si autem recte considerentur verba praedicta *Omnia per ipsum facta sunt*, evidenter apparet Evangelistam propriissime fuisse locutum. Quicumque enim aliquid

Rappelons maintenant ce que nous avons cité de Corneille de la Pierre : « ... Ac [Joseph Christum] in arte fabrili secum exercenda direxit ». Le charpentier n'aurait su instruire le divin Artisan qui conçut le charpentier, mais il pouvait le diriger dans l'exercice de son métier comme un père dirige son fils apprenti. La Sagesse du Souverain *Faber* se laisse conduire par le plus humble des arts.

Rex Deus regum, Dominator orbis,
Cujus ad nutum tremit inferorum
Turba, cui pronus famulatur aether,
Se tibi subdit.

Hymne *Ad Laudes* (*Brév. rom.*).

Hostibus celatur atris
Hac arte divinitas

Hymne *Ad Vesperas* (*Brév. carmél.*).

Cela est admirable, comme est étonnante et si vraie la parole que chante l'Église : « Vierge, Mère de Dieu, Celui que tout l'univers ne peut contenir, s'est enfermé dans votre sein en se faisant homme. » Il en est qui voudraient rayer ces choses étonnantes, comme si nous pouvions jamais en faire le tour. En confessant que Marie est Mère de Dieu, nous entendons qu'elle n'engendra le Verbe que selon son humanité. Mais cette distinction essentielle n'enlève pas qu'elle n'a engendré Dieu ; que suivant le mot de saint Albert le Grand, elle ne soit *causa et origo* de Dieu¹.

facit, oportet quod illud praeconcipiat in sua sapientia, quae est forma et ratio rei factae : sicut forma in mente artificis praeconcepta est ratio arcae facienda. Sic ergo Deus nihil facit nisi per conceptum sui intellectus, qui est sapientia ab aeterno concepta, scilicet Dei Verbum, et Dei Filius : et ideo impossibile est quod aliquid faciat nisi per Filium. Unde Augustinus *De Trinitate* dicit quod Verbum est ars plena omnium rationum viventium. Et sic patet quod *omnia* quae Pater facit, facit per ipsum. — Notandum autem, secundum Chrysostomum, quod *omnia* quae Moyses per multa enumerat in productione rerum a Deo, dicens (*Gen.*, 1) : *Dixit Dominus, Fiat lux, et Fiat firmamentum, etc.*, haec *omnia* Evangelista excedens, uno verbo comprehendit, dicens *Omnia per ipsum facta sunt*» (*In Joann.*, c.1, lect.2 [edit. Cai], n.77).

1. *Mariale*, q.145, p.206a.

L'Église a fait au père nourricier du Verbe fait chair le plus glorieux hommage en choisissant comme évangile de la *Solennité de saint Joseph* ce texte de Luc (III, 21-23) : *En ce temps-là, il arriva que, tout le peuple recevant le baptême, Jésus ayant aussi été baptisé, comme il priait, le ciel s'ouvrir, et l'Esprit saint descendit sur lui sous une forme corporelle, comme une colombe ; et une voix se fit entendre du ciel : Tu es mon Fils bien-aimé ; en toi je me suis complu. Or Jésus avait environ trente ans, lorsqu'il commença son ministère, étant, comme on le croyait, fils de Joseph.*

Dans son commentaire sur ce passage, saint Ambroise (IV^e jour dans l'octave de la *Solennité*, 3^e nocturne) déclare

pour quel motif [Notre-Seigneur] eut un artisan pour père. Par ce choix figuratif, le Christ montre qu'il a pour Père le grand ouvrier [*fabricator*] de toutes choses : Celui qui a créé le monde. Bien que les choses humaines ne puissent être comparées aux divines, cette image est néanmoins exacte¹.

Saint Augustin, dans un sermon sur le même passage (l'octave de la *Solennité*, 3^e nocturne), fait la comparaison que voici :

Ce jour est, en quelque sorte, un second jour de naissance, une seconde nativité du Sauveur, car sa filiation nous y est manifestée au milieu de signes et de miracles semblables à ceux dont fut entourée sa naissance, et c'est même par l'effet d'un plus grand mystère qu'il est maintenant baptisé. Dieu dit, en effet : *Celui-ci est mon Fils bien-aimé, en qui j'ai mis mes complaisances.* Cette seconde nativité est assurément plus éclatante que la première ; la première, en effet, a mis le Christ au monde dans le silence et sans témoin ; la seconde l'a baptisé en même temps que sa divinité fut ouvertement proclamée. Au sujet de celle-là, Joseph, qui passait pour le père, reconnaît ne l'être point ; dans celle-ci, Celui que l'on ne croyait point être le Père, se fait connaître comme tel. Là, un doute pèse sur la mère, parce que le père n'a pas usé de tous les droits d'un époux ; ici la Mère reçoit de l'honneur, parce que Dieu rend témoignage à son Fils. La seconde nativité est, dis-je, plus honorée que la première puisqu'ici le Père se fait connaître, lui le Dieu de majesté ; tandis que là c'est Joseph, un simple artisan, que l'on estime être le père. Et

1. *Bréviaire romain*, trad. citée.

quoique si l'on considère ces deux événements, l'on voie que la naissance et le baptême du Seigneur sont également l'œuvre de l'Esprit saint, néanmoins le Père qui parle du haut des cieux est incomparablement plus grand que celui qui travaille sur la terre. Il était donc regardé comme le père de notre Seigneur et Sauveur, Joseph qui, sur la terre, fait œuvre d'artisan ; et cette œuvre, Dieu, qui est le véritable Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ, ne laisse pas de l'accomplir, car Il est artisan lui aussi [*nam est et ipse faber*]. C'est bien un artisan, Celui qui a fabriqué la machine du monde avec une puissance non seulement admirable, mais encore ineffable¹.

* * *

Si en raison de la procession temporelle, la piété du Fils regarde, indivisée, l'unique principe géniteur de cette naissance, il rend encore à l'époux de sa Mère « tous les devoirs que les enfants sont obligés de rendre à leurs parents », puisqu'à ce père nourricier avaient incomblé « les charges que la nature impose aux pères de famille — *quae patribus-familias natura praescripsit* ». Le Fils lui doit honneur, non seulement pour « la nourriture et le vêtement » comme pour tout ce qu'il a voulu recevoir de ce père qui « le préserva de la mort », mais aussi parce que Joseph, cette figure sensible du Père caché, s'est appliqué « à protéger avec un souverain amour et une sollicitude quotidienne son épouse »², la mère du plus pieux des fils. — C'eût été une déplorable lacune, une injustice même, que de ne pas y insister dans un livre pourtant consacré à la piété de ce Fils.

1. Bréviaire romain, trad. citée.

2. Extraits de l'encyclique *Quanquam pluries*, citée ci-dessus, pp.211-214.

Table alphabétique des noms propres

- Adrien I, 61, 103.
- Albert le Grand, 101, 102, 133, 193, 220.
- Alphonse de Liguori (S.), 69.
- Ambroise (S.), 221.
- Amédée de Lausanne (S.), 68, 141, 152, 155-157.
- André de Crète (S.), 152.
- Anselme (S.), 169.
- Antoine de Padoue (S.), 68.
- Aristote, *passim*.
- Augustin (S.), *passim*.
- Balić, R. P. Charles, 52, 96.
- Barré, H., 69.
- Bède, le vénérable, 193.
- Benoît XV, 88.
- Bernard (S.), 184-185, 192, 193, 196.
- Bernardin de Sienne (S.), 35, 195, 196.
- Bertaud, Dom, 152.
- Boèce, 169.
- Bonaventure (S.), 28, 33, 73-74, 142, 190, 198.
- Bossuet, 204-211.
- Braun, R. P. Fr.-M., 214.
- Brémont, Henri, 199.
- Cajetan, cardinal, 11, 78, 215.
- Claudel, Paul, 177.
- Corneille de la Pierre, 103, 144, 157-158, 194-199, 220.
- Cyrille d'Alexandrie (S.), 192, 193.
- Denys, 171.
- Dionne, Maurice, XII.
- François de Mayron, 78.
- François de Sales (S.), 68-71.
- Frénaud, Dom, 73.
- Fulgence (S.), 206.
- Gallus, R. P. Tiburtius, 52, 83, 87, 89.
- Germain de Constantinople (S.), 66.
- Gerson, Jean, 198.
- Grégoire le Grand (S.), 172.
- Grégoire de Nazianze (S.), 198.
- Grégoire XV, 197.
- Hesbert, Dom, 152.
- Hugues de saint Victor, 143.
- Jean Chrysostome (S.), 191, 193, 207-208, 220.
- Jean Damascène (S.), 35, 63, 64-66, 88, 96, 152-155, 158, 196.
- Jean de Thessalonique, 152.
- Jean XXII, 47.
- Jérôme (S.), 102.
- Jugie, R. P. Martin, 52, 145, 146.
- Labrecque, chanoine Cyrille, 54, 55.

- Léon XIII, 177, 178, 199, 211-214,
222.
Lépicier, cardinal, 141.
Longpré, R. P. Ephrem, 68.
du Manoir, R. P. Hubert, 145.
Maré, R. P. Théodule, 53, 56, 77,
78, 79.
Michel, A., 97, 191.
Nestorius, 71.
Olier, M. Jean-Jacques, 177-179,
199-204.
Otis, Louis-Eugène, 100.
Parent, R. P. Joseph-Marie, 15, 19,
52, 53.
- Pie IX, 29, 41, 43, 47, 54, 78, 80,
81, 95, 143, 147.
Pie X, 32, 47.
Pie XI, 144, 188, 214.
Pie XII, *passim*.
Pierre d'Aurèle, 78.
Pierre Lombard, 102.
Roschini, R. P. Gabriele-M., 31,
51, 149.
Scot, Duns, 72, 78.
Serge I, 62.
Suarez, iii, 72, 157, 187, 192, 194-
198.
Thérèse d'Avila (Ste), 204.
Thomas d'Aquin (S.), *passim*.

Table des matières

Lettre-Préface de Son Excellence Révérendissime le Chancelier de l'Université Laval	ix
Avant-Propos.....	xi
CHAPITRE PREMIER	
L'AUTORITÉ DU SOUVERAIN PONTIFE	
Prologue	1
1. Le Verbe de vie, « que nos mains ont touché »	2
2. « Si je ne pars pas ... »	3
3. « Il sera un signe de contradiction »	6
CHAPITRE II	
LA PERSONNE DE MARIE DANS LE CULTE DE L'ÉGLISE	
Prologue	9
1. La substance d'un nom de la personne	10
2. La personne ne se dit pas de la partie	11
3. Sa personne n'existant pas, pourquoi pas n'invoquer que l'âme de saint Pierre ?	13
4. Celle qui intercède pour nous est vraiment Mère de Dieu	15
5. La piété du Fils de l'homme.....	16
6. L'acte de foi et les différences de temps	19

CHAPITRE III

LA PIÉTÉ DU FILS

Prologue	23
1. Le IV ^e commandement	24
2. Par sa naissance temporelle, le Fils s'impose le devoir de piété	25
3. L'unique principe géniteur de sa procession temporelle	26
4. La piété filiale du Christ envers Marie immaculée à raison de sa part dans la Passion co-rédemptrice et de sa maternité spirituelle envers nous	30
5. Dans l'Assomption, le Christ fait un retour complet à l'original dont il est, dans sa nature humaine, l'image consubstantielle	33
6. La personne même de la Mère spirituelle, objet de la piété des fidèles	35

CHAPITRE IV

LA CERTITUDE DE L'ASSOMPTION

1. Certitude naturelle et certitude de foi	39
2. La certitude du Magistère ordinaire et du Magistère solennel	40
3. La certitude divine de l'Assomption	42
4. La certitude en théologie	43
5. Comment le Christ lui-même a démontré la future résurrection	45
6. La théologie de l'Église	46

CHAPITRE V

LE TRÉPAS DE LA VIERGE D'APRÈS LA BULLE DE L'ASSOMPTION

I. Préambules	51
II. Que nous apprend la lettre même de la bulle ?	55
1. Grâce au privilège de sa Conception immaculée, Marie « ne dut pas, non plus, attendre jusqu'à la fin du monde la rédemption de son corps »	55
2. « Sous la direction et la conduite de leurs pasteurs, les fidèles du Christ ... ont admis sans peine que l'admirable Mère de Dieu, tout comme son Fils avant elle, était décédée »	57
3. Le témoignage de la liturgie, et sa portée	61
4. L'enseignement des Pères et Docteurs	62
5. Saint Jean Damascène	63
6. Saint Germain de Constantinople, et un sermon attribué à saint Modeste de Jérusalem († 634)	66
7. Saint Amédée de Lausanne	67
8. Saint François de Sales	68
III. La parfaite incorruption du corps de la Vierge	71
9. La préservation de la corruption du tombeau, œuvre de la piété du Fils	71
10. C'est en sa personne [personaliter] qu'elle est avec son Fils	73
11. La raison de l'incorruption du corps du Christ	75
12. Apparente difficulté de concilier en Marie la mort avec l'incorruption du corps	77

IV. La « glorieuse résurrection du Christ » et la « 'glorification' du corps virginal » de Marie	79
13. La victoire commune du nouvel Adam et de l'Ève nouvelle	79
14. Pourquoi faire correspondre la « glorieuse résurrection du Christ » à la « 'glorification' du corps virginal » de Marie ?	83
15. Ce n'est pas en mourant, mais c'est dans sa Compassion douloureuse que Marie remporte, avec son Fils mourant, la victoire sur le péché et la mort	86
V. L'Assomption et la foi en notre propre résurrection	89
16. Comment l'Assomption de Marie peut-elle rendre plus ferme la foi en notre propre résurrection ?	89
VI. Le trépas de Marie et la définition même de l'Assomption	92
17. Cette définition fait-elle abstraction de la mort ?	92
18. Comment entendre l'expression « expleto terrestris vitae cursu » ?	95

CHAPITRE VI

LA « MORT GLORIEUSE » DE LA TRÈS SAINTE VIERGE

19. La bulle <i>Munificentissimus Deus</i> enseigne et la mort de Marie et la parfaite intégrité de son corps	97
I. La mort et la résurrection demandent-elles un intervalle de temps ?	99

20. Les deux leçons connues des Pères et des Docteurs médiévaux, du verset 51, <i>I Cor.</i> , xv. — La conjecture de saint Augustin. — Pierre Lombard et saint Albert le Grand. — La doctrine de saint Thomas	99
II. Quelques notions et positions préliminaires	107
21. <i>Fieri et factum esse simul</i>	107
22. Le sujet du devenir absolu	111
23. L'impossibilité d'un instant pénultième	114
24. Deux applications de cette doctrine en théologie	118
III. La conjecture de saint Augustin	121
25. Passer par la mort à l'immortalité dans le point même du temps	121
26. Les divers sens du nom de « mort »	122
27. Semé corps animal, il ressuscite corps spirituel	124
28. Un intervalle de temps est-il essentiel à la vérité de la mort ?	126
29. Nouvelle intrusion de l'instant pénultième	129
IV. La « mort glorieuse » de la très sainte Vierge	135
30. Au-delà de l'hypothèse de saint Augustin	135
31. Analogie avec la grâce dans la justification	136
32. Comment convient-il maintenant de parler de la mort de Marie ?	140
V. La mort commune est incompatible avec l'Immaculée Conception	142

33. Ce qu'il concède par grâce, Dieu ne le révoque jamais sans faute préalable	142
VI. Tentative de conciliation	145
34. Où serait le désaccord avec les défenseurs de l'hypothèse immortaliste?	145
35. La mort de la sainte Vierge et la nouvelle liturgie de l'Assomption	146
36. La mort de Marie confirme néanmoins notre foi dans la vérité du mystère de l'Incarnation	149
VII. Épilogue.	
37. Mais, demande-t-on, si cette hypothèse s'avérait acceptable, en quels termes pourrait-on jamais parler aux simples fidèles de la mort de la sainte Vierge?	152
a) Saint Jean Damascène	153
b) Saint Amédée de Lausanne	155
c) Corneille de la Pierre	157

APPENDICES

APPENDICE I

DIVERS SENS DU TERME « MORT »

La doctrine de saint Augustin, dans le *De Civitate Dei*, livre XIII. 161

APPENDICE II

« NOLITE SANCTUM DARE CANIBUS »

L'enseignement des Pères et Docteurs sur ce chapitre 169

APPENDICE III	
« N'EST-IL PAS LE FILS DE JOSEPH? »	
Prologue	177
I. La paternité de saint Joseph d'après saint Augustin.....	179
1. Pourquoi donner la généalogie du Christ par Joseph, et non par Marie?	179
2. <i>Il leur était soumis</i>	181
3. La charité conjugale	181
4. L'honneur de la virginité	182
5. Pourquoi est-il père?	182
II. <i>Quem constituit Dominus ... suae carnis nutritium.</i> — Saint Bernard	184
1. <i>Pater Dei et dictus et creditus</i>	184
2. Le père nourricier du Verbe fait chair	185
III. Le père nourricier, ministre du Père éternel, d'après saint Thomas	185
1. Le mariage entre Marie et Joseph était-il véritable?	186
2. Père nourricier, époux de la Vierge Mère	187
3. Joseph, ministre du Père éternel dans l'imposition du nom propre du Christ	190
IV. La paternité matrimoniale de saint Joseph, d'après Suarez et Corneille de la Pierre	194

V. Joseph, image sensible de la paternité de Dieu, d'après M. Olier.....	199
1. Joseph, image sensible de Dieu le Père.....	199
2. Il est l'image de la sainteté du Père éternel.....	200
3. Il est l'image de l'amour du Père éternel.....	201
4. Il est le caractère extérieur de la compassion et de la tendresse du Père éternel.....	201
5. L'image de la sagesse et de la prudence du Père éternel	202
6. La piété du Fils envers son père.....	203
7. Saint Joseph considéré par rapport à l'Église.....	203
VI. Le triple dépôt commis à Joseph par le Père éternel, d'après Bossuet.....	204
1. Joseph, dépositaire du Père éternel.....	204
2. Par quoi Joseph est père du Christ.....	205
3. Le cœur paternel de Joseph.....	206
4. <i>Votre père et moi vous cherchions avec une extrême douleur</i> (LUC, II, 48).....	209
5. La vocation cachée de saint Joseph, dépositaire du Père.	210
VII. Pourquoi saint Joseph est nommément le patron de l'Église, d'après l'encyclique <i>Quanquam pluries</i> de Léon XIII ..	211
VIII. <i>N'est-il pas le Fils du charpentier?</i> (MATTH., XIII, 55).....	214
Table alphabétique des noms propres.....	223
Table analytique des matières	225

ACHEVÉ D'IMPRIMER
À QUÉBEC
POUR
LES PRESSES UNIVERSITAIRES Laval
LE QUINZE MARS
MIL NEUF CENT CINQUANTE-QUATRE.